

C-08-12-2025/06



Pour la Communauté de Communes CONCHES Eure et par délégation
Directrice Générale des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

SLOW
ID : 027-242700276-20251208-C08122025_06-DE

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32
Date de Convocation :	01/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSEY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant Monsieur Stéphane GUERIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT » ITON 2026/2030

Monsieur Marcel SAPOWICZ indique que le 12^{ème} programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui engage la période 2025-2030, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie constitue un élément important de ce programme d'actions territorialisé pour mobiliser les acteurs autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire avec comme objectifs de traiter des thématiques prioritaires par rapport à l'atteinte du bon état en mobilisant les maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Le présent Contrat de Territoire du bassin versant de l'Iton définit les actions à mettre en œuvre pour répondre au SAGE de l'Iton et aux deux enjeux suivants :

- *Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages,*
- *Protection des milieux aquatiques, humides ou littoraux et de la biodiversité.*

Son territoire se base sur l'unité hydrographique de l'Iton, élargie partiellement aux unités hydrographiques de l'Avre et de l'Eure amont pour intégrer quelques actions et maîtres d'ouvrages qui n'ont pas de porteur de Contrat sur ces territoires.

Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2030, soit une durée de 5 ans.

Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et l'agence s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties et de l'évolution des compétences des collectivités.

Ce contrat est co-porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) et Evreux Portes de Normandie (EPN), et associe les maîtres d'ouvrage signataires suivants : la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC), la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE), le département de l'Eure (CD27), la ville d'Evreux, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE), le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE), le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable d'Evreux Nord (SAEP Evreux Nord), le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Hondouville (SAEP de Hondouville), le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Percher (SAEP du Percher) et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Eure, le Centre de Ressources et d'Education à l'Environnement du lycée de Chambray.

L'estimation du coût total des actions inscrites au contrat s'élève à environ 54 millions d'euros pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages, avec des aides de l'agence variant et pouvant atteindre jusqu'à 80% d'aide selon les actions.

Le montant des actions pour lesquelles la Communauté de Communes du Pays de Conches est le maître d'ouvrage s'élève à 2 925 000,00 €, intégrant notamment les actions suivantes :

- **GESTION ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU**

- Suivi analytique renforcé sur eaux brutes des captages (La Croisille 1 et 2 et Maison Verte)
- Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)-Volet Ressource
- Couverts végétaux (suivi dynamique) (AAC La Croisille et AAC La Noé)
- Lancement d'une étude BAC (diagnostic territorial) sur le volet agricole (AAC La Croisille et AAC Maison Verte)
- Analyse des niveaux d'eau des forages, suivi de la pluviométrie et corrélation des différents paramètres (Captages La Croisille et La Noé)

- **SOBRIETE EN EAU**

- Réhabilitation des canalisations de distribution d'eau potables les plus fuyardes
- Acquisition et utilisation de pré-localisateurs de fuites

- **ANIMATIONS**

- Animation agricole sur les aires d'alimentation des captages de La Noé et La Croisille

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu le projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie 2022-2027,

Vu le 12^{ème} programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité de l'agence de l'eau Seine-Normandie (2015-2030),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 Décembre 2025 sur la stratégie de sobriété et de préservation de la ressource en eau de la Communauté de Communes du Pays de Conches,

Vu le Contrat Territorial du bassin versant de l'Iton 2026-2030 présenté,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie vise à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique dans le cadre de sa nouvelle politique de contractualisation,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Conches s'inscrit dans une démarche de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui concourent à l'adaptation au changement climatique,

Considérant que la contractualisation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie permet d'assurer un traitement prioritaire des demandes de financements en période tension budgétaire ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **Approuvent** le Contrat de Territoire du Bassin Versant de l'Iton établi pour 2026/2030 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 12^{ème} programme
- ↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le contrat considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

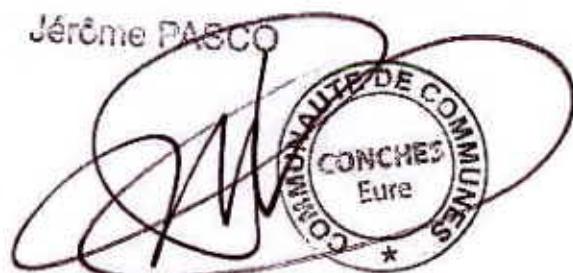
AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT

Jérôme PASCO





AGENCE
eau
Seine
NORMANDIE



Programme
**EAU 2025
& CLIMAT 2030**
BIODIVERSITÉ

CONTRAT de TERRITOIRE du bassin versant de l'Iton 2026-2030



Évreux



seine-eure
agglo



SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

PREAMBULE 2

ETABLISSEMENT 3

OBJET DU CONTRAT 6

<i>Article 0 – Bilan du CTEC Iton 2022-2024 du 11^{ème} programme AESN.....</i>	6
<i>Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés.....</i>	7
<i>Article 2 – Contenu du programme d’actions.....</i>	9
<i>Article 3 – Durée du contrat.....</i>	11

ENGAGEMENTS DES PARTIES 12

<i>Article 4 – Engagements de l’agence</i>	12
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT.....</i>	12
<i>Article 6 – Engagements des MAITRES D’OUVRAGE</i>	12

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT ..13

<i>Article 8 – Pilotage</i>	13
<i>Article 9 – Animation</i>	13
<i>Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat.....</i>	14
<i>Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	14

ANNEXES DU CONTRAT DE TERRITOIRE..... 17

<i>ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat de territoire du bassin versant de l’Iton... ,</i>	18
<i>ANNEXE 2 – Programme d’actions détaillé du contrat de territoire du bassin versant de l’Iton.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>ANNEXE 3 – Indicateurs de résultats</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>ANNEXE 4 – Liste des ouvrages potentiellement concernés par l’enjeu RCE</i>	31
<i>ANNEXE 5 : Fiches de présentations des AAC (Aires d’Alimentation de Captages)</i>	36
<i>ANNEXE 6 : Bilan du CTEC 2022 – 2024</i>	37

PREAMBULE

Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLISSEMENT

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'agence".

Et

La Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 071 454 représentée par son Président M. Guy LEFRAND, dûment habilité par la délibération n°x du conseil communautaire du 16 décembre 2025, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommée ci-après "EPN" (STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT),

Et

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI), inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 087 252, représenté par son Président M. Marcel SAPOWICZ, dûment habilité par la délibération n°xx du conseil syndical du xx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommée ci-après - dénommé ci-après "SMABI" (STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT),

Et

Le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 058 816, représenté par son Président M. Luc ESPRIT, dûment habilité par la délibération n°xx du conseil syndical du xx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommé ci-après "SEPASE" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable d'Evreux Nord, inscrit à l'INSEE sous le numéro 252 700 406, représenté par son Président M. Patrick LHERMEROULT, dûment habilité par la délibération n°xx du conseil syndical du xx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommé ci-après "SAEP d'Evreux Nord" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Hondouville, inscrit à l'INSEE sous le numéro 252 700 505, représenté par son Président M. Marc ROMET, dûment habilité par la délibération n°xx du conseil syndical du xx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommé ci-après "SAEP de Hondouville" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Percher, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 045 326, représenté par son Président M. Jean-Marie GOUSSIN, dûment habilité par la

délibération n°xx du conseil syndical du xx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommé ci-après "SAEP du Percher" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 006 294, représenté par son Président M. Jean Pierre GATINE, dûment habilité par la délibération n° XXX du conseil syndical du XXX, dénommé ci-après "SIAEVE" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

La Communauté de Communes du Pays de Conches, inscrit à l'INSEE sous le numéro 242 700 276, représenté par son Président M. Jérôme PASCO, dûment habilité par la délibération n°xx du conseil communautaire du xx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommée ci-après "CCPC" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Conseil Départemental de l'Eure, inscrit à l'INSEE sous le numéro 222 702 292, représenté par son Président M. Alexandre RASSAERT, dûment habilité par la délibération n°xx du conseil départemental du xx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommée ci-après "CD27" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Eure, inscrit à l'INSEE sous le numéro 482 880 564 00018 représentée par son Président M. Martial CHOUQUET, dûment habilité par la délibération XXX du conseil d'administration du XX, dénommée ci-après "FDPPMA EURE " (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

La Communauté d'agglomération Seine-Eure, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 089 456 représentée par son Président M. Bernard LEROY, dûment habilité par la délibération n°x du conseil communautaire du xxx, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommée ci-après " CASE " (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole de l'Eure, et son Centre de Ressources et d'Education à l'Environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 192 710 168 représenté par son Directeur M. Christophe ROUX, dûment habilité par la délibération XXX du conseil d'administration du XXX, dénommé ci-après « CREE du lycée de Chambray » (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

La Ville d'Evreux, inscrit à l'INSEE sous le numéro 27229 représentée par son maire M. Guy LEFRAND, dûment habilité par la délibération n° XXX du conseil municipal du XXX, approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat - dénommée ci-après " VILLE D'EVREUX " (MAITRE D'OUVRAGE).

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° ... du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du ... approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5.

Vu l'avis du Président de la CLE de l'Iton en date XXX approuvant le contrat de territoire « eau et climat » de l'Iton 2025-2030,

Vu le SAGE de l'Iton approuvé par arrêté inter-préfectoral n°D1/B1/12/051 du 12 mars 2012,

Vu le diagnostic du territoire,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Article 0 – Bilan du CTEC Iton 2022-2024 du 11^{ème} programme AESN

1. *Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique*

L'objectif financier est atteint pour cet enjeu avec un taux d'engagement à 88%. Les actions emblématiques de cet enjeu sont les travaux de restauration de la continuité écologique sur les communes de Houetteville et Glisolles. Pour cette dernière commune, l'Iton est « reconnecté » biologiquement à son affluent principal le Rouloir. La mission de maîtrise d'œuvre engagée dans ce contrat 2022-2024 a permis également la réalisation des travaux de restauration écologique et d'un champ d'expansion des crues sur la commune de Normanville en 2025. Une étude « mammifère » a été réalisée à l'échelle du bassin (Crossopes, chiroptères, campagnol amphibie...).

2. *Gestion des milieux aquatiques et humides : restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues*

La programmation de cet enjeu a été réalisé à hauteur de 44%. La non atteinte de l'objectif de 100% réside dans une action inscrite par la Ville d'Evreux relative à une restauration hydromorphologique de l'Iton non réalisée. Néanmoins, cette action est liée à une étude lancée par Evreux Portes de Normandie sur le bassin versant de la Madeleine dont l'exutoire concourt à la dégradation de la qualité de l'Iton. La restauration hydromorphologique est donc reportée et sera portée par le SMABI dans le cadre d'un projet plus ambitieux alliant restauration de milieu, requalification d'espace public (piétonisation, végétalisation...) et gestion d'un rejet pluvial.

3. *Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides*

Le taux d'engagement financier atteint 106% pour cet enjeu. A noter que ce sont près de 18,5 ha de zone humide qui ont été acquis en vue de leur restauration (10 ha prévus). Une espace humide remarquable sur la commune de Conches-en-Ouche a été restauré et une gestion patrimonial mise en place sur 2,5 ha. Un étang a également été effacé sur la commune de Glisolles au profit de mares déconnectant un accès direct à la nappe phréatique.

4. *Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants*

Le taux d'engagement de cet enjeu est de 47% et concerne principalement deux actions pour deux maîtres d'ouvrage, le SMABI et EPN. Pour le premier, il s'agit de la réalisation du Plan Pluriannuel en Faveur des Milieux Aquatiques et Humides (PPMHA) qui sera finalisé en 2025. Une étude de prélocalisation des zones humides était inscrite au contrat. Elle a finalement été réalisée en régie et une méthodologie en vue d'une application terrain a été élaborée en interne (avec la participation d'un stagiaire en M2). En ce qui concerne EPN, l'étude trame verte et bleue est en cours de finalisation.

5. *Communication / sensibilisation « Eau & climat »*

Cette action de sensibilisation prend la forme d'ateliers organisés en collaboration avec la CCPC, EPN, le SEPASE, le SIAEVE et le SMABI. Le public cible pour assister à ces journées sont les présidents et vice-

présidents des collectivités signataires, les maires, les élus décideurs dans le domaine de l'aménagement du territoire, ainsi que les DGS, DGST...

Ces ateliers se décomposent en cinq journées thématiques. Elles mélangeant « savoirs fondamentaux » et ateliers participatifs. Les animateurs utilisent différents outils de communication afin de rendre les ateliers interactifs.

Le programme des 5 jours est:

- JOUR 1 Approche transversale sur les enjeux de l'eau et du changement climatique
- JOUR 2 Gestion de la ressource en eau
- JOUR 3 Aménagement urbain, des solutions sobres pour s'adapter au changement climatique
- JOUR 4 Zones humides, milieux aquatiques, biodiversité des alliés pour relever les défis du réchauffement climatique
- JOUR 5 Aménager un territoire résilient au changement climatique

Different intervenants ont partagé leurs connaissances sur les thématiques abordées : le CEREMA, le CAUE, le Groupe Mammalogique Normand, le GIEC normand... Ces journées sont ponctuées de moments conviviaux propices aux échanges entre élus du bassin et à la diffusion d'actions bénéfiques pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

6. Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages

Le taux d'engagement sur cet enjeu est de 49%. Les actions notables pour cet enjeu sont la mise en place du réseau reliquat sur le BAC de la NOE et l'étude DTPA pour la CCPC ; l'organisation des journées techniques à destination des agriculteurs et le suivi de l'étude de préfiguration du PSE BIO pour EPN. Les études filières inscrites au contrat seront lancées en 2025.

7. Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

Aucune action n'a été engagée pour cet enjeu qui ne concernait qu'un seul maître d'ouvrage faute d'animation territoriale.

En résumé, les engagements financiers du précédent contrat territorial Eau et Climat 2022-2024 ont été réalisés à hauteur de 70% soit 4 038 000 € sur les 5 733 240 euros prévus.

Les bilans sont accessibles en annexe 6.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du bassin versant de l'Iton figurant en annexe 1.

Le périmètre du bassin versant de l'Iton est situé sur deux départements, l'Eure et l'Orne. Il s'étend sur près de 1 200 km². Il est drainé par l'Iton qui prend sa source dans les collines du Perche Ornais, et va rejoindre l'Eure après un parcours de 132 km. La particularité de ce bassin est d'être scindé en deux parties au régime hydraulique bien distinct. Ce phénomène est lié à la géologie spécifique de la région avec la présence de Karst en sous-sol.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont les suivants :

- **La gestion des milieux aquatiques et humides**
- **La protection de la ressource en eau potable**

- La sobriété de la consommation en eau potable

Pour les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité :

L'état écologique des eaux superficielles est moyen pour la masse d'eau FRHR258 et bon pour la masse d'eau FRHR259. La masse d'eau « rivière Itonne » (FRHR258-H4336000) est en état médiocre. La masse d'eau « Le Rouloir » (FRHR260) est en état médiocre et la masse d'eau « le Ruel » (FRHR258-H4341000) est en état mauvais.

Sur le bassin versant de l'Iton, l'état chimique est responsable de la dégradation de l'état écologique. L'ensemble des masses d'eau est en mauvais état chimique en prenant en compte les substances ubiquistes mais en bon état sans elles. Parmi les substances ubiquistes, on trouve les HAP, hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de la combustion des carburants domestiques, du charbon, du bois, des aciéries, alumineries ou encore des incinérateurs. Ces HAP sont émis dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. La politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, d'où l'intérêt de considérer le bon état sans ces substances ubiquistes [extrait de l'Etat des lieux 2019, AESN].

« L'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027 (RNAOE), pour une masse d'eau donnée, consiste à évaluer les pressions significatives en 2027, en tenant compte de l'évolution prévisible des pressions sur les milieux (par exemple l'augmentation de la population) et des actions déjà engagées ou terminées par les maîtres d'ouvrage » [Etat des lieux, AESN 2019].

L'Iton est un cours d'eau classé « Liste 1 » au titre de l'article L217-17 du Code de l'Environnement. Ce classement vise à préserver l'état actuel, tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne pourra être concédé ni autorisé.

A l'échelle du bassin versant de l'Iton, 279 obstacles sont recensés dans le référentiel d'obstacle à l'écoulement issu du travail collaboratif entre l'Office Français pour la Biodiversité et les syndicats de rivière. Ces ouvrages ont été diagnostiqués dans le cadre du PPMHA.

Sur ces 279 ouvrages, 165 se trouvent sur le Chemin Préférentiel de Continuité Ecologique (CPCE). Les taux d'étagement par masses d'eau sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Code Masse d'eau	Nom masse d'eau	Taux d'étagement* ¹	Densité ouvrages * ²
FRHR259	L'Iton de sa perte karstique au confluent de l'Eure (exclu)	32	1,5
FRHR258	L'Iton de sa source à sa perte karstique	13	0,5
FRHR260	Le Rouloir de sa source au confluent de l'Iton (exclu)	-	0,4
FRHR258-H4336000	l'Itonne	9,51	0,3
FRHR258-H4341000	Le Ruel	6	0,19

*¹ Le taux d'étagement cible simplement la perte de pente naturelle liée à la présence des ouvrages transversaux (seuils, ouvrages hydrauliques...). Cet indicateur physique vise globalement la perte de fonctionnalité induite par les ruptures artificielles de continuité longitudinale sur les cours d'eau.

*² *Nombre moyen d'ouvrages au kilomètre*

Le territoire sera couvert par un plan de gestion pour toute la durée du contrat car le SMABI a engagé en 2022 la réalisation d'un Plan en faveur des Milieux humides et Aquatiques (PPMHA) à l'échelle du bassin versant de l'Iton.

Ce plan de gestion a pour objectif de restaurer et maintenir la bonne qualité des milieux et ainsi participer à la prévention des risques naturels (inondation et sécheresse).

Pour la protection de la ressource en eau :

Nous nous intéressons ici à la masse d'eau FRHG211. Elle couvre une superficie de 4601 km² et quatre départements (Eure, Eure-et-Loir-Orne et Yvelines). Elle est traversée par les cours d'eau de l'Iton et son affluent le Rouloir, de l'Avre, de la Blaise et de l'Eure. Pour la protection de la ressource, l'enjeu est à la fois qualitatif et quantitatif. En effet, la masse d'eau souterraine (craie altérée du Neubourg/Iton/plaine de Saint-André) qui sert à la production d'eau potable sur ce territoire, est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre, du fait de la présence notable de pesticides et de nitrates. Ainsi, un nombre notable des captages de ce secteur sont classés sensibles et/ou prioritaires, car contaminés significativement par les nitrates.

L'autre masse d'eau concernée est la FRHG212, « Craie du Lieuvin-Ouche – bassin versant de la Risle. Sa superficie est de 2441 km². Cette masse d'eau, traversée par le cours d'eau de la Risle et de ses affluents, est en bon état quantitatif, mais présente un état qualitatif médiocre. En effet, cette masse d'eau n'est pas au bon état chimique, dégradée par des problématiques de phosphore et de contamination par les pesticides. Ainsi, de nombreux captages servant à la production d'eau potable présente une dégradation de leur qualité en raison de pics de turbidité, marqués de par la nature très karstique de l'aquifère et des phénomènes d'érosion/ruissellement présents sur les plateaux, et de pics de pesticides.

Pour la protection de la ressource en eau les actions présentées dans ce contrat concernent les collectivités et les actions déployées sur les aires d'alimentation de captages suivants :

- Evreux Portes de Normandie : AAC de Chenappeville (prioritaire) et AAC de la Queue d'Hirondelle (sensible) ;
- Communauté de Communes du Pays de Conches : AAC de La Bonneville sur Iton (sensible), AAC de Ferrières Haut Clocher (prioritaire) et AAC de La Croisille (demande de classement sensible en cours pour le SDAGE 2022-2027) ;
- Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure : AAC de Sylvains les Moulins et de Mesnils sur Iton (prioritaires) et AAC de Breteuil (sensible) ;
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure : AAC de l'Habit (prioritaire)

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau, associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Le programme retenu par les parties, présenté en annexe 2, détaille les actions prioritaires suivantes :

1. Gestion et préservation de la ressource en eau potable :
 - Suivi analytique renforcé sur les captages stratégiques (prioritaire, sensibles, et/ou qui nécessite l'acquisition de données supplémentaires) ;
 - Elaboration de stratégie de préservation de la ressource (volet Qualité) ;
 - Délimitation des Aires d'Alimentation de Captages ;
 - Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (volet Ressource) ;
 - Révision des DUP des périmètres de protections de captages ;
 - Paiements pour Services Environnementaux à destination des agriculteurs des Aires d'Alimentation de Captages ;
2. Sobriété sur l'eau potable :
 - Réhabilitation des canalisations d'eau potable fuyardes ;
 - Acquisitions de pré-localisateurs de fuites ;
 - Elaboration d'une stratégie de sobriété en eau (volet Quantité) ;
 - Diagnostic de sobriété en eau des exploitations agricoles.
3. Désimperméabilisation, déconnexion du pluvial, sobriété dans la gestion des espaces verts :
 - Désimperméabilisation de cours d'école et d'espaces verts ;
 - Déminéralisation et renaturation des bords de l'Iton ;
 - Transformation de parking en jardin.
4. Sensibilisation, communication sur les enjeux de l'eau et à l'adaptation au changement climatique :
 - Journées « Eau et Climat » : Ateliers de formation des élus la préservation des milieux aquatiques, la protection de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique (*4 à 5 jours de formation par session – 20 participants par session – 4 sessions à programmer sur la durée du contrat*) ;
 - Journée d'échanges techniques sur les mares (100 participants attendus) ;
 - Des actions de sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique (36 actions pédagogiques grand public et 6 animations auprès des élus).
5. Gestion des milieux aquatiques et humides :
 - Effacements et aménagements d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique de l'Iton et ses principaux affluents ;
 - Actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau ;
 - Inventaire, restauration et acquisition de zones humides notamment sur l'Iton ;
 - Restauration de mares et plan de gestion ;

- Acquisition de connaissances et actions de préservation de la biodiversité.

6. Animations :

- Animations agricoles sur les Aires d'Alimentation de Captages ;
- Animations Zones humides et milieux aquatiques ;
- Animation du SAGE de l'Iton, avec mise en conformité du SAGE (*l'adoption du SDAGE 2022-2027 entraîne la mise en conformité du SAGE ITON dont le SMABI est la structure porteuse.*).

Ce programme d'actions porte sur une durée de 5 ans.

Chaque année, la structure porteuse transmet à l'agence un point d'avancement annuel des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions est revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à **54 millions d'euros H.T.**

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat couvre la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 soit une période de 5 ans. Il prend effet à compter de la date de signature de toutes les parties prenantes et cela de manière rétrospective.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements de l'agence

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- Permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les **MAITRES D'OUVRAGE** signataires s'engagent, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 – Pilotage

Les **STRUCTURES PORTEUSES DU CONTRAT** sont chargées du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- Coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- Mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- Transmettre chaque année à l'agence, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- Réunir, a minima 3 fois, le comité de pilotage sur la durée du contrat (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du contrat), ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.
- Envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat au plus tard le 30 juin 2027,
- S'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

Les structures porteuses déterminées pour ce CTEC sont le SMABI et EPN. Il n'est pas prévu de mettre en place une animation dédiée pour accompagner la mise en œuvre et le suivi du contrat.

Le pilotage du contrat est assuré par la cellule SAGE du SMABI et un agent d'EPN.

L'animation du contrat assure les missions générales suivantes :

- Actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- Information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- Secrétariat du comité de pilotage,
- Rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

A côté et en appui de l'animation du contrat de territoire eau et climat, les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions avec **9 animateurs**, soit un **total de 8,5 Equivalent Temps Plein** :

- **Animation SAGE Iton (1,5 ETP, 2 agents)** pour le syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton.
- **Animation Milieux Aquatiques sur les cours d'eau (2 ETP, 2 agents)** pour le syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton ;
- **Animation pour la réduction et la maîtrise des pollutions diffuses des captages (7 ETP, 7 animateurs)** :
 - Animation AAC Chenappeville, Queue d'Hirondelle et l'Habit (3 ETP, 3 agents) pour Evreux Portes de Normandie (dont 0,5 ETP pour le SIAEVE) ;
 - Animation AAC Coulonges (1 ETP, 1 agent) pour le SEPASE (déléguee à la chambre d'agriculture par prestation de service) et Animation AAC de Breteuil (1 ETP, 1 agent) ;
 - Animation BAC La Croisille et Bois Morin (1 ETP, 1 agent) pour la CdC du Pays de Conches (déléguee à la chambre d'agriculture par prestation de service) et Animation AAC de la Noé (1 ETP, 1 agent).

Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions prioritaires et son évaluation. Ces objectifs sont précisés en annexe 3. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de *1 mois*. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'agence, d'un autre financeur ou des **STRUCTURES PORTEUSES DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié si :

- Un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté.
- À mi-parcours (soit le 1^{er} juillet 2028 s'il n'y a pas engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit **21,6 millions** d'euros

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concerné avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du
Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ

Le Président d'Evreux Portes de Normandie
Guy LEFRAND

Le Président du Syndicat d'Eau Potable et
d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure
Luc ESPRIT

Le Président du Syndicat d'Alimentation en Eau
Potable de Hondouville
Marc ROMET

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Seine-Eure
Bernard LEROY

Le Président de la Communauté de Communes du
Pays de Conches
Jérôme PASCO

Le Président du Conseil départemental de l'Eure
Alexandre RASSAERT

Le Maire de la Ville d'Evreux
Guy LEFRAND

Le Président du Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure
Jean-Pierre GATINE

Le Président du Syndicat d'Alimentation en Eau
Potable d'Evreux Nord
Patrick LHERMEROULT

Le Président du Syndicat d'Alimentation en Eau
Potable du Percher
Jean-Marie GOUSSIN

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de
Formation Professionnel Agricole de l'Eure
Philippe COMMUN

Le Président de la Fédération Départementale de la
Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de
l'Eure
Martial CHOUQUET

Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-
Normandie
Sandrine ROCARD

Le .. / .. /.., à

En 15 exemplaires comprenant **XX pages** recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et
indissociables du contrat : Un des 15 exemplaires originaux est remis à l'agence, à chaque
financier et à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage. Une copie est
remise à chaque autre signataire.

ANNEXES DU CONTRAT DE TERRITOIRE

ANNEXE 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat

ANNEXE 2 : Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE

ANNEXE 3 : Fiches de présentations des AAC (Aires d'Alimentation de Captages)

ANNEXE 4 : Bilan du CTEC 2022 – 2024

ANNEXE 5 : Programme d'actions détaillé du contrat

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat de territoire du bassin versant de l’Iton

1. Liste des communes concernées :

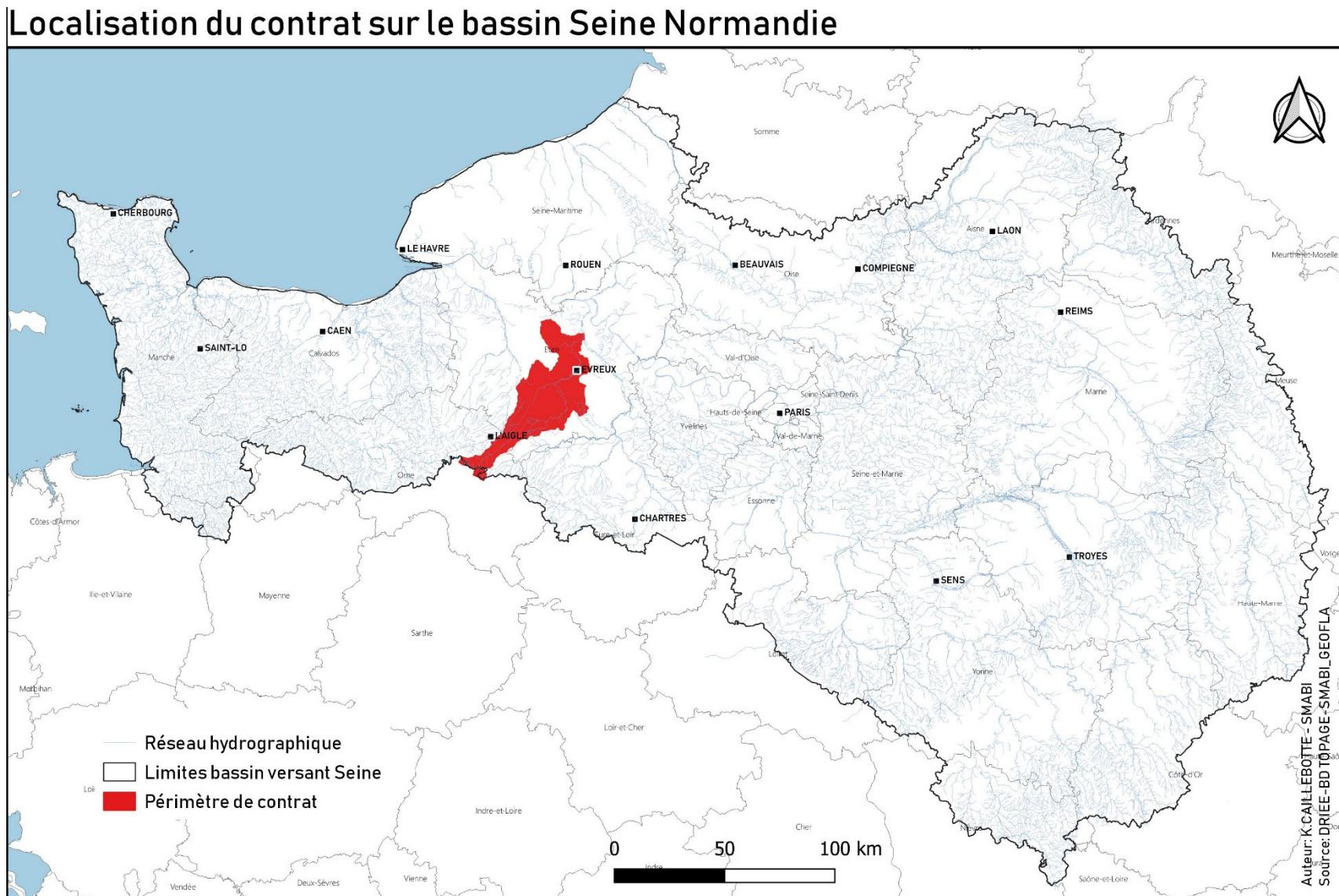
INSEE	COMMUNE	INSEE	COMMUNE
27002	Acon	27158	Cierrey
27009	Ambenay	27161	Claville
27011	Amfreville-Saint-Amand	27191	Clef Vallée d'Eure
27017	Angerville-la-Campagne	27162	Collandres-Quincarnon
27020	Arnières-sur-Iton	27165	Conches-en-Ouche
27023	Aulnay-sur-Iton	27177	Coudres
27025	Autheuil-Authouillet	27181	Courdemanche
27031	Aviron	27185	Crestot
27033	Bacquepuis	27187	Criquebeuf-la-Campagne
27040	Barquet	27192	Crosville-la-Vieille
27047	Beaubray	27193	Croth
27054	Bémécourt	27200	Dardez
27055	Bérengeville-la-Campagne	27201	Daubeuf-la-Campagne
27057	Bernenville	27206	Droisy
27063	Berville-la-Campagne	27212	Écauville
27069	Bois-Arnault	27215	Ecquetot
27073	Bois-le-Roi	27216	Émalleville
27075	Bois-Normand-près-Lyre	27217	Émanville
27076	Boisset-les-Prévanches	27220	Épieds
27081	Boncourt	27229	Évreux
27108	Bourth	27230	Ézy-sur-Eure
27111	Bretagnolles	27234	Fauville
27112	Breteuil	27235	Faverolles-la-Campagne
27115	Breux-sur-Avre	27238	Ferrières-Haut-Clocher
27118	Brosville	27241	Feuguerolles
27120	Burey	27254	Fontaine-sous-Jouy
27123	Caillouet-Orgeville	27259	Foucrainville
27124	Cailly-sur-Eure	27261	Fouqueville
27127	Canappeville	27271	Fresney
27132	Caugé	27278	Garennes-sur-Eure
27135	Cesseville	27280	Gauciel
27137	Chaise-Dieu-du-Theil	27281	Gaudreville-la-Rivière
27032	Chambois	27282	Gauville-la-Campagne
27139	Chambord	27287	Glisolles
27140	Chambray	27298	Graveron-Sémerville
27141	Champ-Dolent	27299	Gravigny
27144	Champigny-la-Futelaye	27301	Grosseuvre
27154	Chavigny-Bailleul	27306	Guichainville
27156	Chéronvilliers	27312	Hardencourt-Cocherel

27327	Hectomare	27383	Mandres
27339	Hondouville	27382	Mandeville
27342	Houetteville	27389	Marbeuf
27343	Houlbec-Cocherel	27157	Marbois
27347	Huest	27390	Marcilly-la-Campagne
27350	Illiers-l'Évêque	27391	Marcilly-sur-Eure
27353	Irreville	27400	Merey
27354	Iville	27198	Mesnils-sur-Iton
27355	lvry-la-Bataille	27406	Mesnil-sur-l'Estrée
27358	Jouy-sur-Eure	27410	Miserey
27359	Juignettes	27411	Moisville
27360	Jumelles	28263	Montigny-sur-Avre
27277	La Baronne	27419	Mouettes
27078	La Boissière	27421	Mousseaux-Neuville
27082	La Bonneville-sur-Iton	27423	Muzy
27147	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	27424	Nagel-Séez-Mesnil
27183	La Couture-Boussey	27427	Neaufles-Auvergny
27189	La Croisille	27436	Nogent-le-Sec
27256	La Forêt-du-Parc	27438	Nonancourt
27313	La Harengère	27439	Normanville
27431	La Neuve-Lyre	27446	Ormes
27659	La Trinité	27451	Parville
27685	La Vieille-Lyre	27457	Piseux
27099	Le Boulay-Morin	27472	Portes
27242	Le Fidelaire	27478	Prey
27565	Le Lesme	27486	Quittebeuf
27401	Le Mesnil-Fuguet	27489	Reuilly
27464	Le Plessis-Grohan	27502	Rugles
27641	Le Tilleul-Lambert	27504	Sacquenville
27663	Le Troncq	27507	Saint-André-de-l'Eure
27668	Le Val-David	27508	Saint-Antonin-de-Sommaire
27447	Le Val-Doré	27511	Saint-Aubin-d'Écrosville
27684	Le Vieil-Évreux	27535	Saint-Élier
27027	Les Authieux	27578	Sainte-Marie-d'Attez
27038	Les Barils	27568	Sainte-Marthe
27043	Les Baux-de-Breteuil	27543	Saint-Georges-Motel
27044	Les Baux-Sainte-Croix	27544	Saint-Germain-de-Fresney
27096	Les Bottereaux	27546	Saint-Germain-des-Angles
27678	Les Ventes	27548	Saint-Germain-sur-Avre
27309	L'Habit	27555	Saint-Laurent-des-Bois
27341	L'Hosmes	27560	Saint-Luc
27368	Lignerolles	61423	Saint-Martin-d'Écublei
27374	Louversey	27570	Saint-Martin-la-Campagne
27376	Louye	27602	Saint-Sébastien-de-Morsent
27611	Saint-Vigor	27650	Tournedos-Bois-Hubert
27615	Sassey	27652	Tourneville

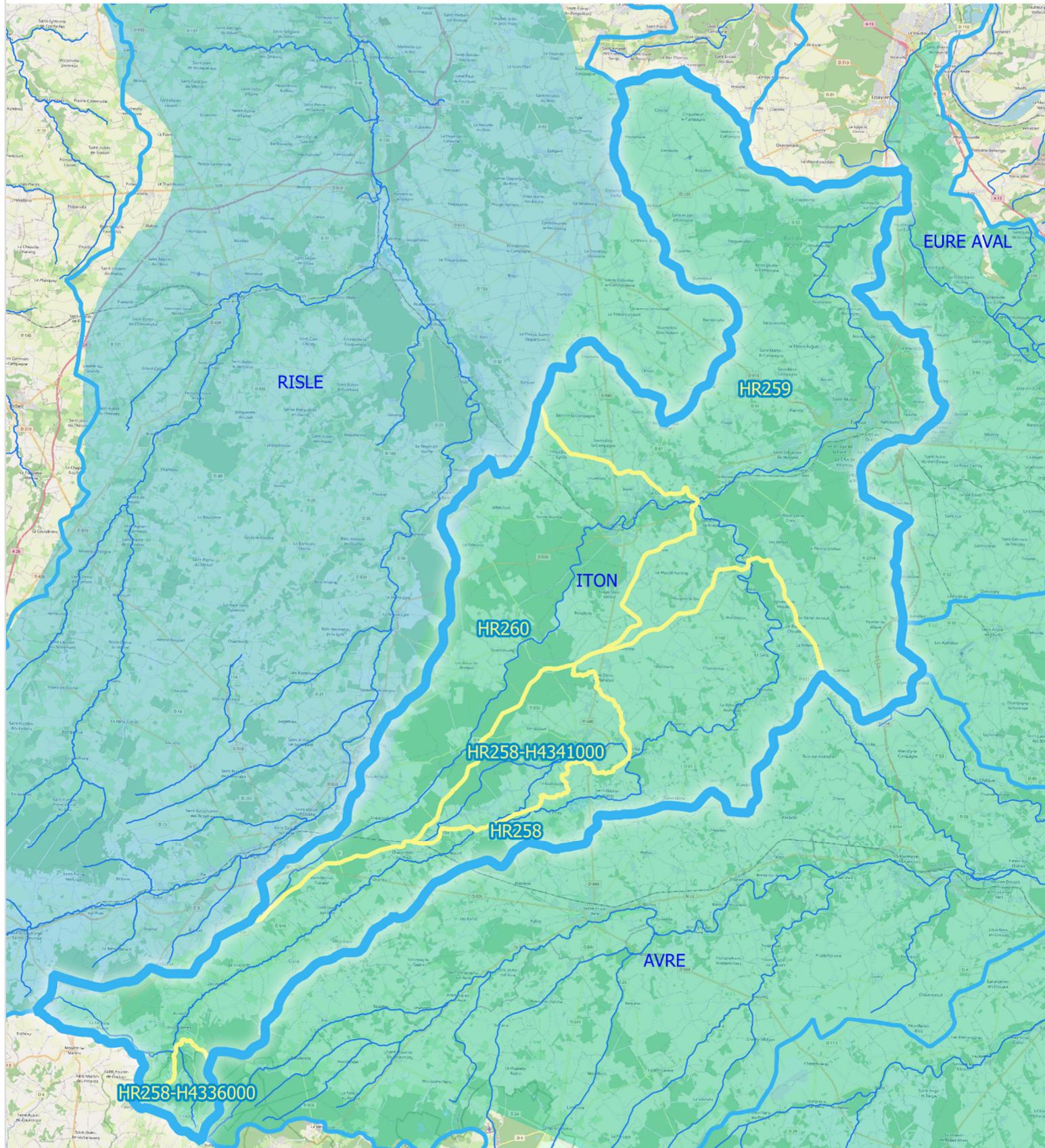
27618	Sébécourt	27674	Vaux-sur-Eure
27621	Serez	27677	Venon
27693	Sylvains-Lès-Moulins	27679	Verneuil d'Avre et d'Iton
27640	Tilleul-Dame-Agnès	27692	Villettes
27643	Tillières-sur-Avre		

2. Cartothèque :

Localisation du contrat sur le bassin Seine Normandie



Contexte hydrographique et hydrogéologique



 Unités hydrographiques (bassin versant)

— Cours d'eau

 Masses d'eaux de surface (HR...)

Masses d'eaux souterraines :

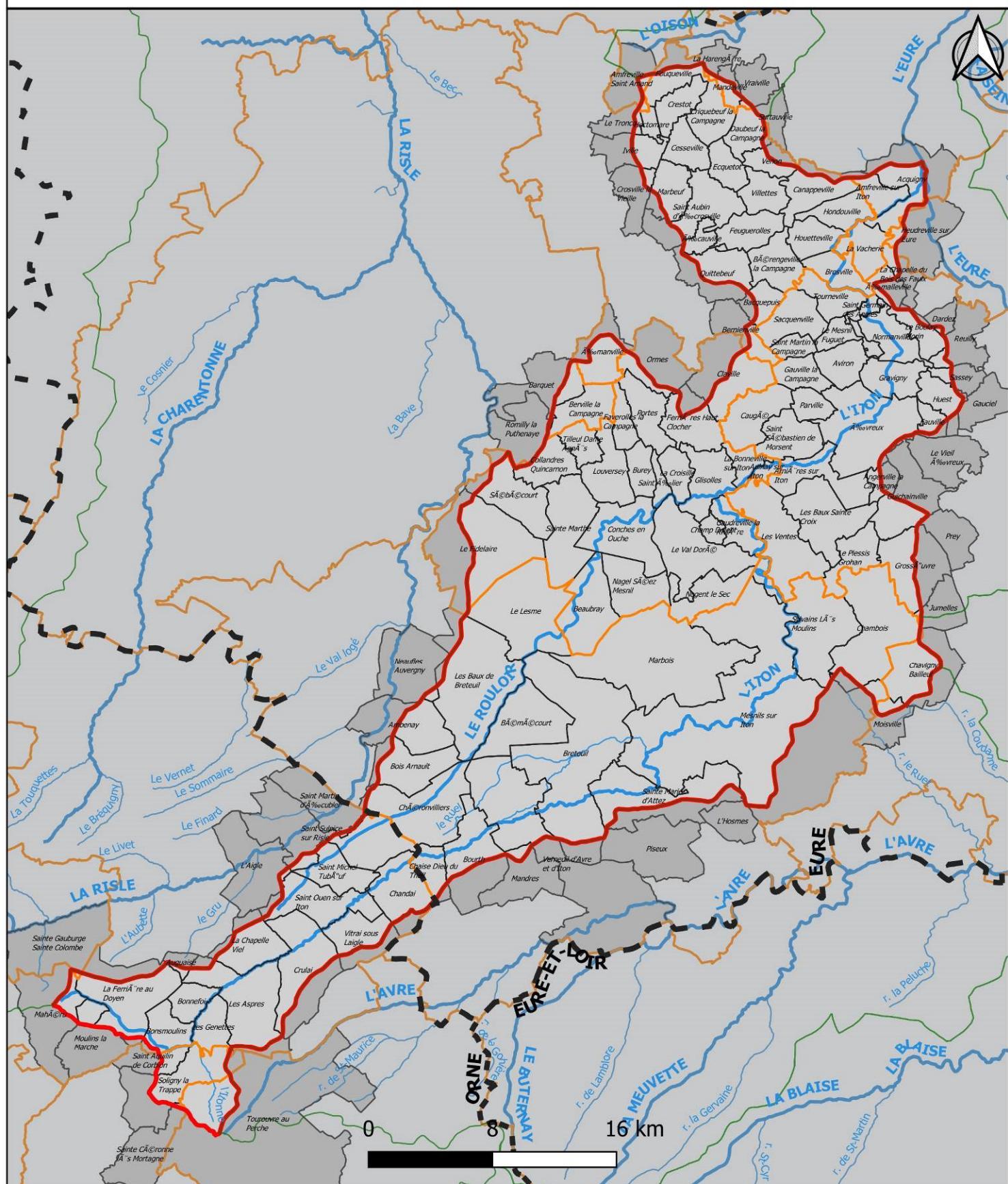
 Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André (HG211)

 Craie du Lieuvin-Ouche - bassin versant de la Risle (HG211)



Jun 2021 - QGIS - EPN/SMABI

Communes sur l'unité hydrographique ITON



Légende :

Unité hydrographique

EPCI

Communes

— principales

— secondaires



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - octobre 2019

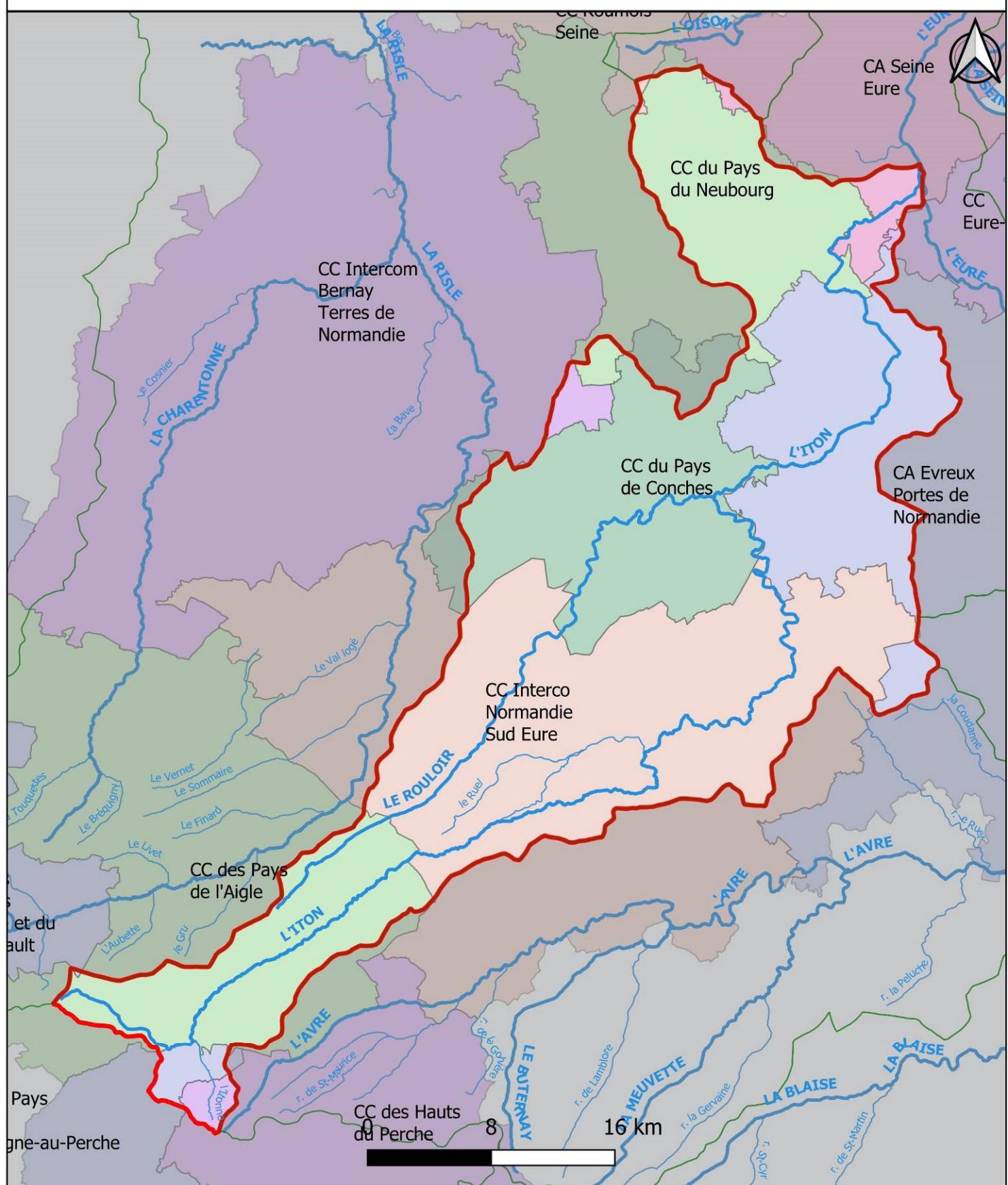
Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

Publié le : 31/12/2025 15:33 (Europe/Paris)

Collectivité : Pays de Conches

https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/48283

EPCI sur l'unité hydrographique ITON



Légende :

Unité hydrographique

Masses d'eau

— principales

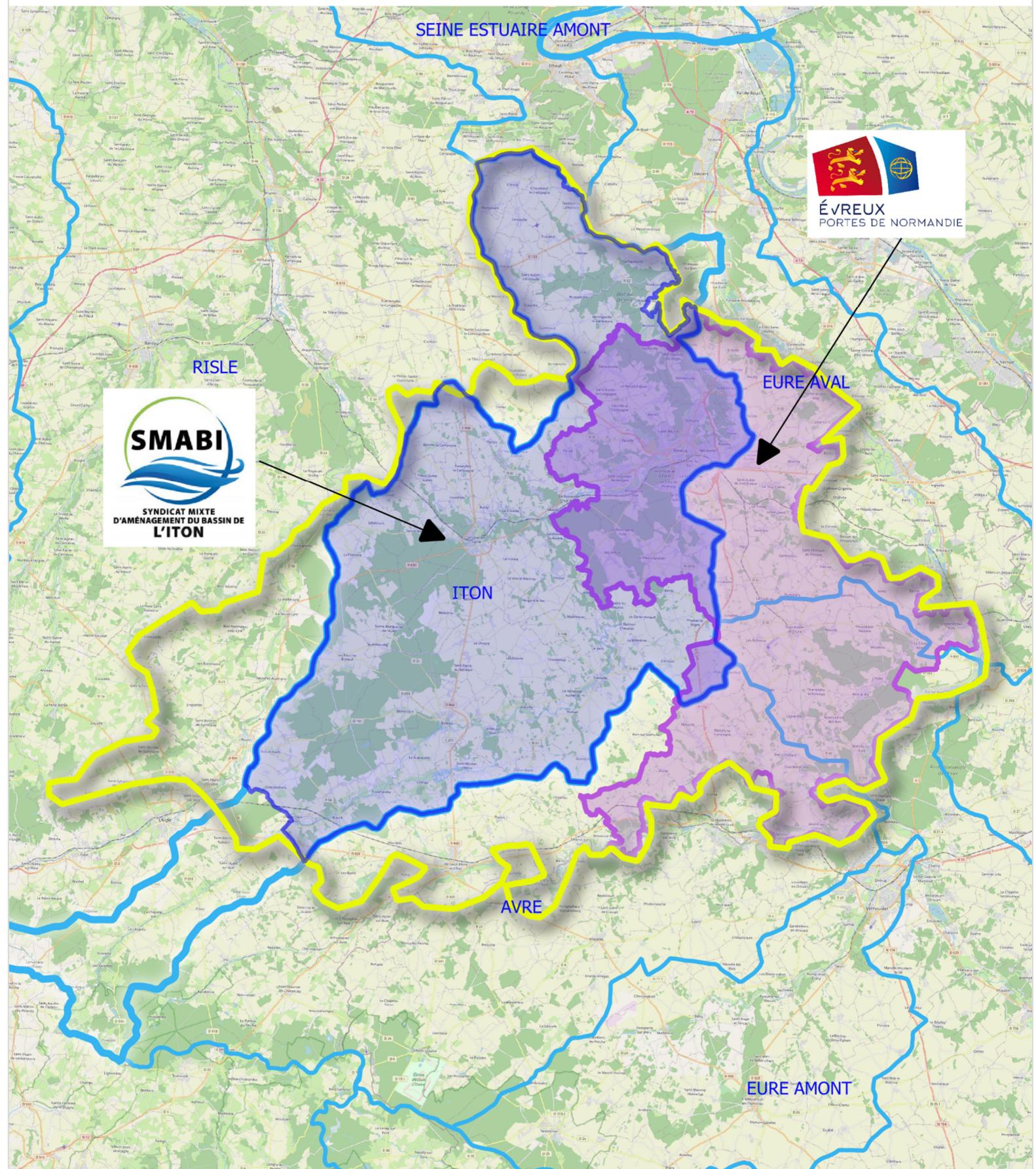
secondaires



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - octobre 2019

Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

Territoire et porteurs du contrat



Collectivités co-porteuses du CTEC :

- Evreux Portes de Normandie (EPN)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)
- Périmètre total du CTEC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

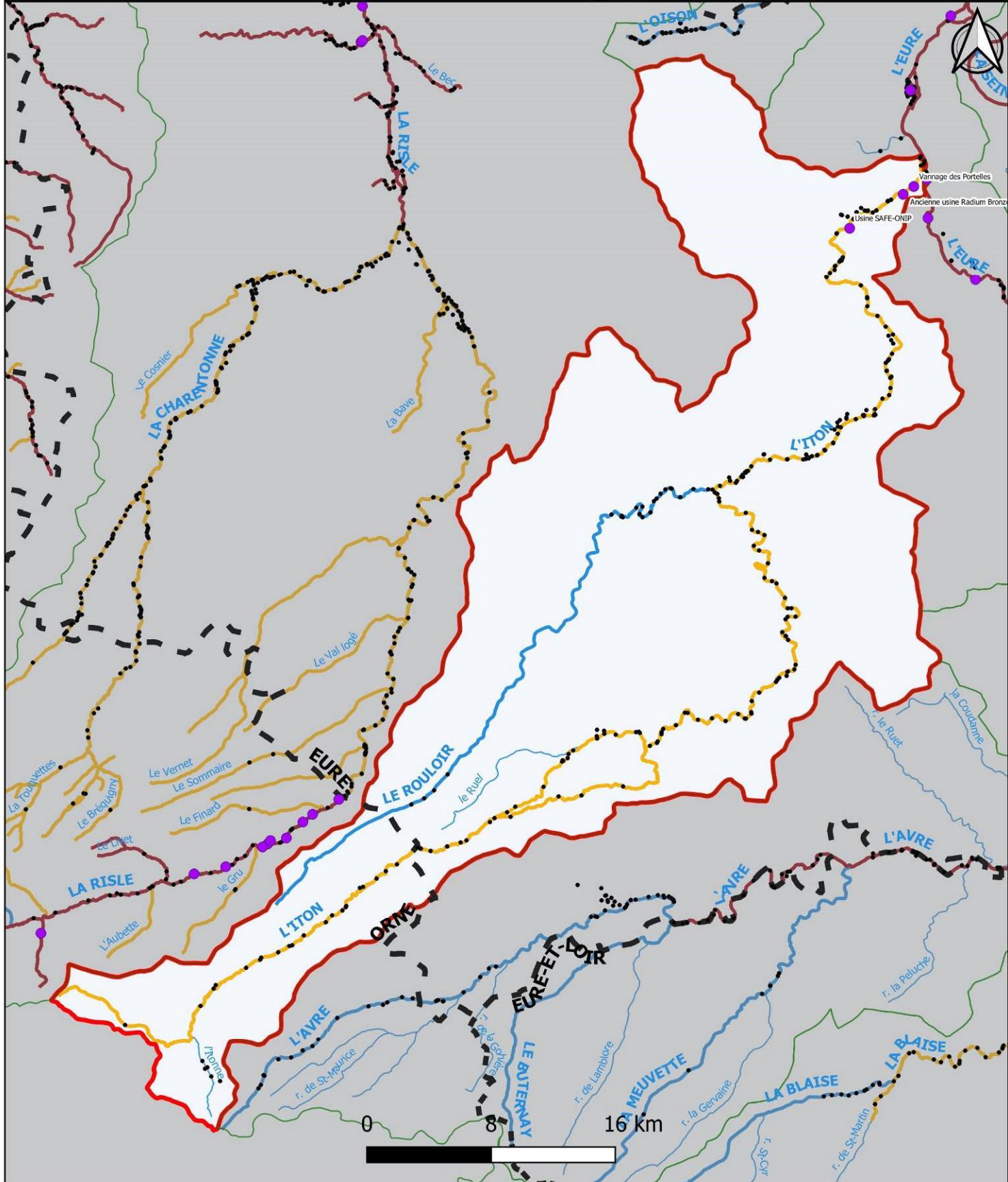
Liberté
Égalité
Fraternité



eau
seine
NORMANDIE

Aout 2021 - QGIS - EPN/SMABI

CTEC ITON : Priorités en terme de restauration de la continuité écologique



Légende :

Unité hydro.

Masses d'eau

— principales

— secondaires

● Ouvrages Priorité 1

● Ouvrages Priorité 2

● Autres ouvrages

— L214 - Liste1

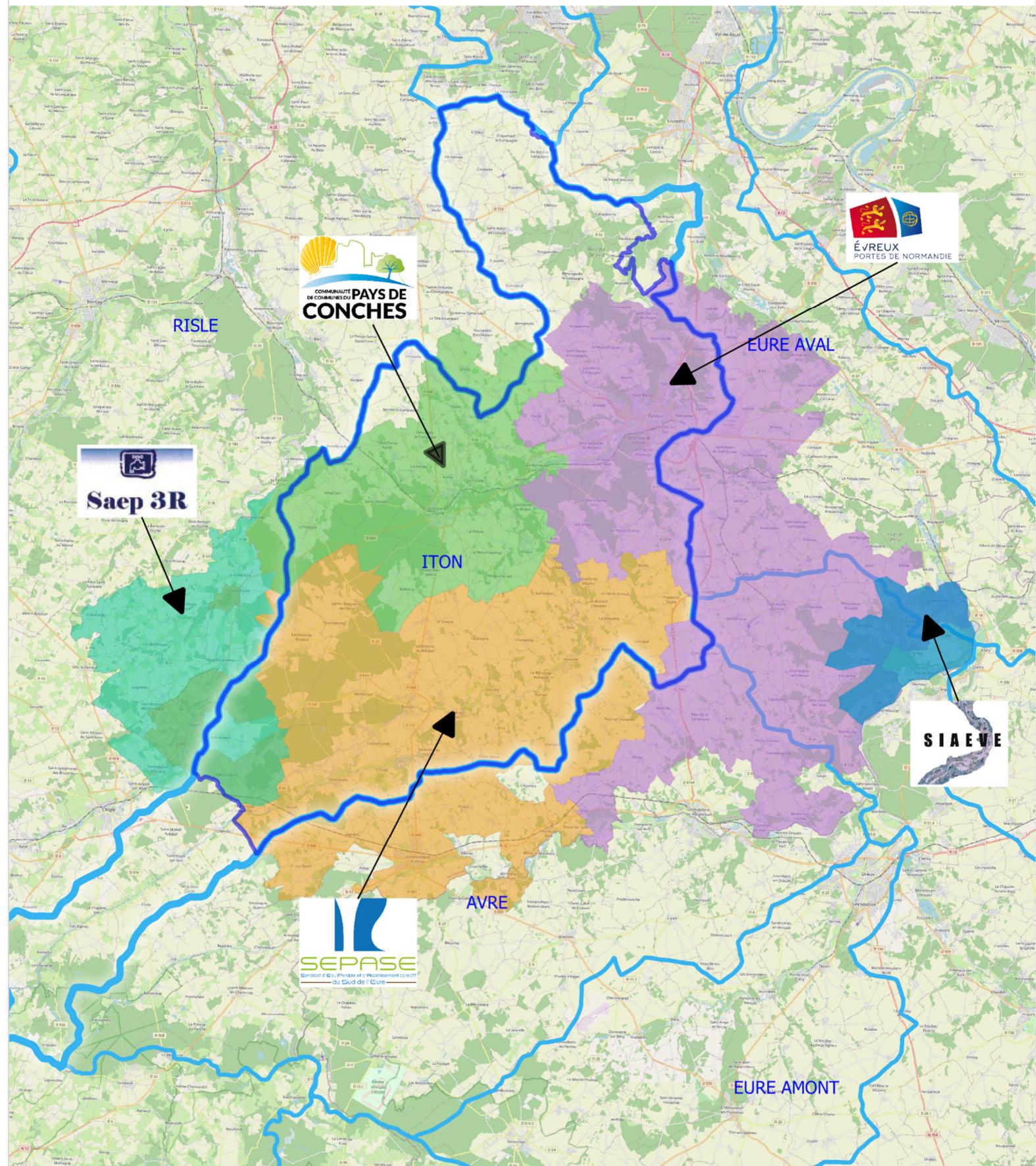
— L214 - Liste2



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - décembre 2019

Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

Collectivités maîtres d'ouvrage "Ressource en eau"



Unités hydrologiques

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

Les maîtres d'ouvrages :

Evreux Portes de Normandie

SEPASE

SAEP3R

SIAEVE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

eau
seine
NORMANDIE

Agence de l'eau
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

3. Enjeux eau et climat associés

Sur ce bassin versant, l'agriculture occupe les deux tiers du territoire (principalement grandes cultures, élevage à l'amont dans le Perche). L'agglomération d'Evreux regroupe à elle seule plus de la moitié de la population. La partie aval est particulièrement sensible aux rejets industriels et pluviaux urbains.

Pour les milieux aquatiques :

L'état écologique est bon pour les deux masses d'eau principales, FRHR258 et 259. Sur le bassin versant de l'Iton, l'état chimique est responsable de la dégradation de l'état écologique. L'ensemble des masses d'eau est en mauvais état chimique en prenant en compte les substances ubiquistes mais en bon état sans elles. Parmi les substances ubiquistes, on trouve les HAP, hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de la combustion des carburants domestiques, du charbon, du bois, des aciéries, alumineries ou encore des incinérateurs. Ces HAP sont émis dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. La politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, d'où l'intérêt de considérer le bon état sans ces substances ubiquistes [extrait de l'Etat des lieux 2019, AESN].

Le territoire du Contrat Territorial du bassin versant de l'Iton comprend en partie les masses d'eau :

Masse d'eau	NOM MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT PHYSICO CHIMIQUE	ETAT BIOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE AVEC UBIQUISTES ESU	ETAT CHIMIQUE SANS UBIQUISTES ESU
FRHR258	L'Iton de sa source à sa perte karstique	moyen	bon	moyen	bon	bon
FRHR258-H4336000	Rivière l'Itonne	médiocre	moyen	médiocre	Mauvais	Bon
FRHR258-H4341000	Le Ruel	Mauvais	mauvais	Indéterminé	bon	Bon
FRHR259	L'Iton de sa perte karstique au confluent de l'Eure (exclu)	bon	bon	bon	Mauvais	Mauvais
FRHR260	Le Rouloir de sa source au confluent de l'Iton (exclu)	médiocre	médiocre	Indéterminé	Mauvais	Bon

Etat écologique des masses d'eau superficielles de l'unité hydrographique Iton (source EME 2022)

Pour la ressource en eau :

Du fait d'une occupation des sols dédié essentiellement aux grandes cultures céréalières, les masses d'eaux souterraines FRHG211 (Craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine de Saint-André) et FRHG212 (Craie du Lieuvin-Ouche- Bassin versant de la Risle) sont en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides. La reconquête de leur qualité est un enjeu fort pour l'alimentation en eau potable du secteur où de nombreux captages sont pollués surtout pas les nitrates. Elle doit aussi faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion quantitative de la ressource dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

CODE EUROPEEN ME	NOM MASSE D'EAU	CATEGORIE DE MASSE D'EAU	Etat chimique Eau souterraine	PARAM DECLASSANT Etat Chimique ESO	MODE EVAL Etat Chimique ESO	ETAT Quantitatif Eau souterraine
FRHG211	CRAIE ALTEREE DU NEUBOURG/ITON/PLAINE ST ANDRE	Masse d'eau souterraine	médiocre	Nitrates, 2,6 Dichlorobenzamide	Etat mesuré	médiocre
FRHG212	CRAIE LIEUVIN-OUCHÉ - BV de la Risle	Masse d'eau souterraine	médiocre	Phosphore, Metolachlore ESA	Etat mesuré	bon

Etat chimique des masses d'eau souterraines de l'unité hydrographique Iton (source EME 2022)

Objectifs du SDAGE pour ces masses d'eau :

- Objectif chimique : bon état en 2027
- Objectif quantitatif : bon état en 2015 pour HG212 et pour 2027 pour HG211

Selon l'état des lieux 2019 et au regard des tendances d'évolution, les pressions diffuses en produits phytosanitaires et en nitrates, ainsi que la pression liée aux prélèvements (majoritairement pour l'AEP) sur cette masse d'eau sont significatives à l'horizon 2027 entraînent un risque de non atteinte des objectifs environnementaux (chimique et quantitatif) à cette échéance.

4. Liste des captages prioritaires et sensibles

Tous les captages sont situés dans le département de l'Eure (27) et exploitent la masse d'eau HG 211, sauf les captages de RUGLES et NEAUFLES-AUVERGNY qui exploitent la masse d'eau HG 2

Code national installation (SISEAU)	Ancien code BSS	Nouveau code BSS	Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Nom du captage	Maitre d'ouvrage	Problématique	Classement SDAGE 2022-2027
027000146	01505X0006/F	BSS000LDBZ	27020	ARNIERES-SUR-ITON	Chenappeville F5	EPN	nitrates	sensible et prioritaire
027000149	01505X0012/P	BSS000LDCF	27044	BAUX-SAINTE-CROIX (LES)	Les Baux-Sainte-Croix	EPN	nitrates et pesticides	sensible
027000133	01498X0001/P	BSS000LBUR	27084	BONNEVILLE-SUR-ITON (LA)	La Noé	CCPC	nitrates	sensible
027000203	01797X0074/F	BSS000MSEN	27112	BRETEUIL	Les Barrières Rouges	SEPASE	nitrates	sensible
027001434	0179X0047/F2	BSS000MSBC	27112	BRETEUIL	Pont-Thibout	SEPASE	nitrates	sensible
027000248	02161X2001/PC	BSS000RGFM	27115	BREUX-SUR-AVRE		SEPASE	nitrates	sensible
027000132	01497X0029	BSS000LBUC	27189	CROISILLE (LA)	La Croisille 1	CCPC	nitrates	sensible
027001196	01497X0037	BSS000LBUL	27189	CROISILLE (LA)	La Croisille 2	CCPC	nitrates	sensible
027001209	01505X0121/F12-1	BSS000LDGS	27229	EVREUX	Queue d'Hirondelle F12-1	EPN	nitrates	sensible
027001283	01505X0124/F13-2	BSS000LDGV	27229	EVREUX	Queue d'Hirondelle F13-2	EPN	nitrates	sensible
027000131	01497X0010/P	BSS000LBTH	27238	FERRIERES-HAUT-CLOCHER	Le Bois Morin	CCPC	nitrates	sensible et prioritaire
027000221	01804X0126/F	BSS000MSVW	27309	HABIT (L')	L'Habit	SIAEVE	nitrates et pesticides	sensible et prioritaire
027000208	01798X0034/P	BSS000MSGY	27198	MESNILS-SUR-ITON	Les Chérottes	SEPASE	nitrates	sensible
027000209	01801X0011/P	BSS000MSJR	27693	SYLVAINS LES MOULINS	Coulonges	SEPASE	nitrates	sensible et prioritaire

ANNEXE 2 – Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE

ID ROE	Nom de l'ouvrage	Département	Commune	Cours d'eau concerné
ROE73984	Seuil du parc du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE73982	Décharge amont du moulin de la Grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE73983	Seuil du ruisseau du moulin de la grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE76762	Décharge du moulin Settimo	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE73981	Seuil de la scierie	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE76761	Vannage du bras du Manoir	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	Bras de l'Iton
ROE20193	Décharge du moulin de la Grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE20191	Seuil de dérivation de l'Hippodrome	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE20188	Seuil BG de l'Hippodrome	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	Bras de l'Iton
ROE20185	Seuil de dérivation de l'usine de Navarre	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE88717	Seuil de dérivation du Moulin de Bérengeville	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE20197	Moulin de Bérengeville	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE20196	Seuil d'alimentation de la pisciculture du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE20195	Décharge du moulin du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE20194	Seuil du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE73986	Décharge amont du moulin du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE73985	Seuil d'alimentation du bras du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE66291	Décharge amont du moulin Settimo	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE110359	Chute de l'ancien moulin Settimo	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE110358	Chute du moulin de la Grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE76760	Prise d'eau de la rue du Moulin	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'Iton
ROE20199	Décharge de l'ancienne minoterie de Cativet	EURE	AULNAY-SUR-ITON	L'Iton
ROE20198	Décharge du moulin d'Aulnay	EURE	AULNAY-SUR-ITON	L'Iton
ROE110361	Chute du moulin d'Aulnay	EURE	AULNAY-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE110360	Décharge amont du moulin d'Aulnay	EURE	AULNAY-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE37951	La Fenderie	EURE	BOURTH	Bras de l'Iton
ROE37958	ouvrage de Crapotel	EURE	BOURTH	L'Iton
ROE37940	Ouvrage répartiteur du Becquet	EURE	BOURTH	L'Iton Bras Force de Verneuil
ROE37947		EURE	BOURTH	Bras de l'Iton

ROE39423	OH B7 PPRE SIHVI 2009	EURE	BRETEUIL	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE39401	Vanne du Camping	EURE	BRETEUIL	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE38024	OH B5 PPRE SIHVI 2009	EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE37999	Le moulin de Bas	EURE	BRETEUIL	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE40230	Vanne du maintien du plan d'eau	EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE40224		EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE40223	Vanne pont route D833	EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE70766	Vanne aval du ruisseau de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE77678	Décharge amont de l'usine Cobill	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE3932	Chute du moulin de Clocheporte	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE3935	Seuil de l'ancien moulin Neuf	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE3913	Chute de l'ancienne usine Cobill	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE70768	Ensemble de 6 vannes du Ruisseau de la Cressonnière	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE70765	Vannage amont des hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE70767	Décharge du Moulin de Clocheporte	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE70763	Vannage intermédiaire des Hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE70764	Vannage intermédiaire des Hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE70762	Vannage aval des Hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'Iton
ROE37965	Ouvrage du parcours de pêche de la Chaise Dieu du	EURE	CHAISE-DIEU-DU-THEIL	L'Iton
ROE43807	vanne du plan d'eau du chateau	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE43802	vanne du lavoir	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE43791	vanne de dérivation	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE43799	vanne du chateau	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE39376	le Moulin Neuf	EURE	CINTRAY	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE36056	Le moulin Baudoin	EURE	CINTRAY	L'Iton
ROE76775		EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Bras du Rouloir
ROE29748	vannes usmeco	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29729	Vannes étang de la forge	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29744	vannes aval étang des forges	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29709	Moulin Laurent	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Bras du Rouloir
ROE29725	Moulin étang de la forge	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Cours d'Eau 03 de la Forge

ROE29684	ancien Moulin	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Bras du Rouloir
ROE29692	Vannage des serres	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29662	Moulin de l'Abbé	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29668	moulin l'abbé seuil amont	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE37990	Le moulin Renault	EURE	CONDE-SUR-ITON	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE37983	OH B1 bras de breteuil PPRE SIHVI 2009	EURE	CONDE-SUR-ITON	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE37986	seuil aval du moulin Renault	EURE	CONDE-SUR-ITON	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE35904	Vanne d'alimentation de la base de loisirs de Damv	EURE	DAMVILLE	La Norte
ROE35901	Seuil d'alimentation de la base de loisirs de Damv	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29926	ancien vannage	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29900	Moulin des Poulies	EURE	DAMVILLE	Bras de l'Iton
ROE29840	moulin de la porte	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29852	ouvrage des canaux de Damville	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29814	Déversoir Guérin	EURE	DAMVILLE	Bras de l'Iton
ROE35911	ouvrage des canaux de Damville	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE35921	Seuil des Poulies	EURE	DAMVILLE	Bras de l'Iton
ROE73980	Vannage rue d'Harrouard	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE11573	Seuil du moulin de la Boulangerie	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE10730	Propriété Treuil	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE11566	Vannage avenue du Chateau	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE10709	Décharge du moulin d'Harrouard	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE10713	Seuil de dérivation du moulin d'Harrouard	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4584	Passage d'eau sous l'immeuble DDTM	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4585	Ancien moulin Vieux (vannage CORA)	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4582	Décharge amont du moulin de la Providence	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4583	Déversoir d'orage de la DDTM	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4581	Seuil de l'ancien moulin de la Providence	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4578	Prise d'eau sur le miroir d'eau	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4579	Clapet de l'ancien moulin des Planches d'Evreux	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4576	Seuil du Beffroi	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4577	Seuil du miroir d'eau	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4574	Seuil de l'ancien moulin d'Argence	EURE	EVREUX	L'Iton

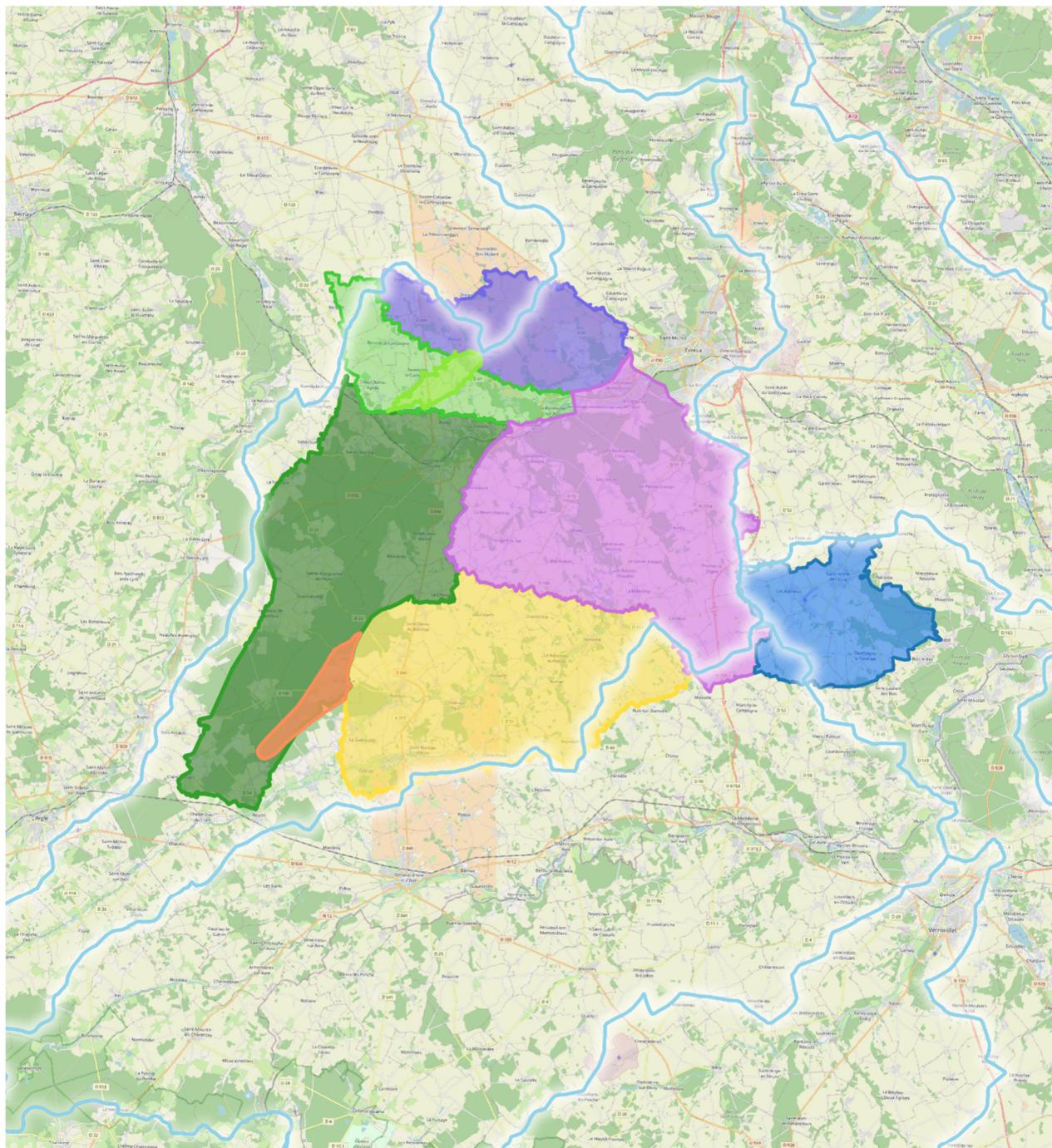
ROE4575	Décharge de l'ancienne usine Luchaire	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE93273	Chute du moulin d'Harrouard	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE66290	Vannette de la rue des Domaines	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE66289	Vannette de l'hippodrome	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE39359	moulin de Chetivet	EURE	FRANCHEVILLE	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE39368	Vanne de décharge du moulin de chetivet	EURE	FRANCHEVILLE	Bras de l'Iton
ROE39354	vanne d'alimentation supplémentaire de la rivière	EURE	FRANCHEVILLE	L'Iton Bras Force de Verneuil
ROE37932		EURE	FRANCHEVILLE	L'Iton
ROE25693	Petit auget de la cote du Fourneau	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25515	Auget des Longs Champs	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25456	Seuil de la retenue d'eau amont de la ferme de Gau	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25435	Seuil aval de la propriété de la ferme de Gaudrevi	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25440	Seuil de la retenue d'eau aval de la ferme de Gaud	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	Bras de l'Iton
ROE76772	Moulin de Grenieuseville	EURE	GLISOLLES	Le Rouloir
ROE25494	MOULIN DE GLISOLLES	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE24692	Amont du parcours de pêche de la Truite de l'Iton	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE24608	Ouvrage sur le parcours de la Truite de l'Iton	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE29600	moulin du pont chignol	EURE	GLISOLLES	Le Rouloir
ROE29601	vannage d'alimentation du canal	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE110377	Décharge du moulin des fraises de Glisolles	EURE	GLISOLLES	
ROE76771	Moulin des fraises de Glisolles	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE35997	Ouvrage lié au moulin de Cheronnelle	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE36001	Ouvrage répartiteur du moulin de chéronnel	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE35982	Seuil de l'Ancien moulin de Varennes	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE35984	Ancien moulin de Chambray	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE73977	Seuil du Vieux Moulin	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4572	Seuil de l'ancienne usine Bieberon	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4570	Décharge de l'ancien moulin de Champagne RD	EURE	GRAVIGNY	L'Iton

ROE4571	Seuils de décharge du moulin de Champagne	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4145	Décharge de l'ancien moulin de l'usine Initiale	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE73974	déversoir d'orage usine BTP	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE73975	déversoir d'orage usine BTP	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4569	Seuil de l'ancienne papeterie de la Friche Patey	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4568	Seuil de l'usine BTB	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE73978	Décharge amont de l'ancienne Papeterie de la Frich	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE110329	Chute du moulin de Champagne	EURE	GRAVIGNY	rivière l'iton
ROE110330	Chute de l'ancien moulin de Champagne RD	EURE	GRAVIGNY	rivière l'iton
ROE110328	Chute de l'ancien moulin de l'usine Initiale	EURE	GRAVIGNY	rivière l'iton
ROE73976	Seuil de dérivation de l'ancien moulin de l'usine	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE70758	Vanne de la Source de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUTVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70756	Seuil bras de dérivation du moulin de la Halle	EURE	HONDOUTVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70757	Moulin de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUTVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70755	Moulin de la Halle	EURE	HONDOUTVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70752	Vannage amont de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUTVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70753	Seuil de la pisciculture d'Hondouville	EURE	HONDOUTVILLE	L'Iton
ROE70750	Vannage amont des Courtieux	EURE	HONDOUTVILLE	Ruisseau des Courtieux
ROE70751	vannage aval de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUTVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70749	Vannage aval des Courtieux	EURE	HONDOUTVILLE	Ruisseau des Courtieux
ROE3903	Décharge de l'ancien moulin de Houetteville	EURE	HOUETTEVILLE	L'Iton
ROE70761	Vanne du bras de dérivation du Moulin de Houettevi	EURE	HOUETTEVILLE	L'Iton
ROE70760	Décharge amont de l'ancien moulin d'Houetteville	EURE	HOUETTEVILLE	L'Iton
ROE24579	Seuil de dérivation amont de la turbine de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'Iton
ROE23237	Vannage parcours de pêche de la retenue de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Bras de l'Iton

ANNEXE 3 : Fiches de présentations des AAC (Aires d'Alimentation de Captages)



Contrat Territorial Eau et Climat Iton 2026-2030 Aires d'Alimentation de Captages (AAC)



Unités hydrographiques

Captages AEP :

Les AAC :

Les Barrières Rouges (SEPASE)

Les Chérottes et Coulonges (SEPASE)

Le Bois Morin (CCPC)

La Bonneville (CCPC)

La Croisille (CCPC)

La Queue d'Hirondelle (EPN)

Chenappeville (EPN)

L'Habit (SIAEVE)

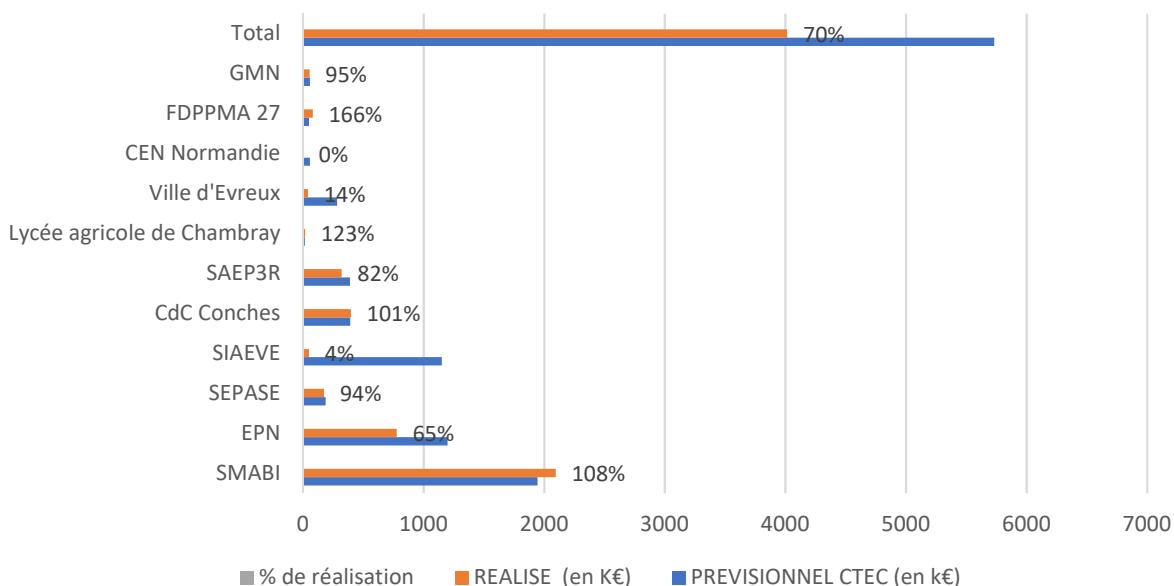
Août 2025 - QGIS - EPN/SMABI

ANNEXE 4 : Bilan du CTEC 2022 – 2024

BILAN DE REALISATION DU CTEC PAR MAITRE D'OUVRAGE			
---	--	--	--

	PREVISIONNEL CTEC (en k€)	REALISE A MI PARCOURS (en K€)	% de réalisation
SMABI	1 945,00	2 095,58	108%
EPN	1 200,60	778,37	65%
SEPASE	187,80	175,92	94%
SIAEVE	1 152,65	51,00	4%
CdC Conches	392,80	398,09	101%
SAEP3R	388,74	320,35	82%
Lycée agricole de Chambray	15,00	18,49	123%
Ville d'Evreux	283,00	40,90	14%
CEN Normandie	59,00	0,00	0%
FDPPMA 27	49,40	81,90	166%
GMN	59,25	56,30	95%
Total	5 733,24	4 016,89	70%

Bilan CTEC Iton 2022-2024



BILAN DE REALISATION DU CTEC PAR ENJEU

ENJEUX	Montants totaux prévisionnels CTEC	Montants réalisés	Pourcentage de réalisation
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques / Restauration de la continuité écologique	1 243,90 €	1 094,43	88%
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides : restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues	420,40 €	186,06	44%
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides	729,35 €	775,99	106%
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants	206,00 €	96,99	47%
Enjeu 5 : Communication /sensibilisation "eau et climat"	62,00 €	40,00	65%
Enjeu 6 : Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages	1 137,99 €	559,32	49%
Enjeu 7 : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	1 020,00 €	0,00	0%
Animations thématiques	913,60 €	1 285,62	141%
TOTAL :	5 733,24 €	4 038,40 €	70%

**Annexe 5 : Programme d'actions détaillé
 du contrat de territoire ITON**

Durée du contrat : 5 ans
 Programme d'action : Année 2026 à 2030

Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Nom de la Masse d'eau	Code de la Masse d'eau	Domaine OSMOSE	PAOT	Objectifs à atteindre	Indicateurs	Echéancier et montant annuel (€, en HT)						
									2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Enjeu 1 : Gestion et préservation de la ressource en eau															
Action 1.1 - Suivi analytique renforcé sur eaux brutes des captages.	Evreux Portes de Normandie	3 captages : * Chenappeville * Coteaux de l'Iton F.14 * La Neuville des Vaux	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HG211			L'objectif est de réaliser un suivi renforcé des eaux brutes sur les 3 captages cités, mensuel la première année, puis tous les 2 mois les années suivantes. NB : Queue d'hirondelle F12.2 et Vallée Iton F8.2 déjà en suivi renforcé mensuel par le Département de l'Eure/Agence de l'Eau. * Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau de tous les captages de la collectivité.	* nombre de captage en suivi renforcé * nombre d'analyses réalisées par captage * bilan annuel réalisé ou non		70 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	400 000 €	590 000 €
	SAEP d'Hondouville	2 captages : * La Grande Brèche * Cote de la Cavé	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HG211			L'objectif est de réaliser un suivi renforcé des eaux brutes sur les 2 captages cités, mensuel la première année, puis tous les 2 mois les années suivantes. Coût d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage inclus. * Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau de tous les captages de la collectivité.			42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	210 000 €
	Communauté de Communes du Pays de Conches	2 captages : * La Croisille 1 et 2 * Maison Verte	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HG211			L'objectif est de réaliser un suivi renforcé des eaux brutes sur les 2 captages cités, mensuel la première année, puis tous les 2 mois les années suivantes. C NB : La Noé déjà en suivi renforcé mensuel par le Département de l'Eure/Agence de l'Eau. * Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau de tous les captages de la collectivité.			18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	90 000 €
	SEPASE	6 captages : * Les Chérottes * Le Souchet * Crapotel * Les petits prés * Les Baux de Breteuil * Barrières Rouges	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			L'objectif est de réaliser un suivi renforcé des eaux brutes sur les 6 captages cités, mensuel la première année, puis tous les deux mois les années suivantes. * Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau de tous les captages de la collectivité. NB : Coulonges déjà en suivi renforcé mensuel par le Département de l'Eure/Agence de l'Eau			108 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €	324 000 €
	SIAEVE	4 captages : * Ezy * Croth * Moulettes * Ivry la Bataille	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			L'objectif est de réaliser un suivi mensuel renforcé des eaux brutes sur les 4 captages cités, puis les années suivantes : * Ezy et Croth : analyse tous les 2 mois. * Moulettes et Ivry : suivi tous les 6 mois. NB : L'Habit déjà en suivi renforcé mensuel par le Département de l'Eure/Agence de l'Eau * Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau de tous les captages de la collectivité.			26 000 €	26 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	88 000 €
Action 1.2 - Paiements pour Services Environnement sur les AAC	Evreux Portes de Normandie	AAC Chenappeville - AAC Queue d'Hirondelle - AAC l'Habit	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HG211			Avoir au moins 5 exploitations engagées par AAC, soit une quinzaine en tout pour la première année de candidature.	* Nombre d'exploitations engagées / % SAU par AAC * Montant annuel moyenne à l'hectare de rémunération	/	108 000 €	129 600 €	129 600 €	129 600 €	496 800 €	
	SEPASE	AAC de Coulonges	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			Construction du PSE avec étude de préfiguration soit en interne, soit avec le Département Avoir au moins 20 agriculteurs engagés (50ha x 300euros / agriculteur/ an, sur 5 ans)		/	300 000 €	/	/	/	300 000 €	
Action 1.3 - Elaboration ou actualisation de la stratégie de préservation de la ressource en eau (qualitatif) et de sobriété en eau (quantitatif)	SAEP du Percher	Territoire de compétence Eau Potable	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HG211			* Objectif : délibérer la stratégie Sobriété & préservation de la ressource début 2027 La stratégie de préservation de la ressource intégrera 1) la mise en place d'un suivi renforcé de la qualité des eaux brutes du forage du Percher et 2) l'étude de délimitation de son aire d'alimentation, auxquelles s'ajoutera aussi 3) la réalisation du PGSS Ressources	* Stratégie délibérée ou non		30 000 €	/	/	/	/	30 000 €
	SEPASE	Territoire de compétence Eau Potable	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			Élaboration d'une nouvelle stratégie de la protection de la ressource en eau 2026-2030			15 000 €	/	/	/	15 000 €	
Action 1.4 - Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) volet Ressource	SIAEP d'Evreux Nord	Territoire de compétence Eau Potable	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HG211			* Objectif : Elaborer le PGSS Ressource pour fin 2027. Le plan d'actions contribuera à alimenter la stratégie Préservation de la ressource en eau (volet qualitatif)	* Etude lancée ou non * Comité de suivi DUP mis en place		50 000 €	/	/	/	50 000 €	
	SAEP d'Hondouville	Territoire de compétence Eau potable du SAEP d'Hondouville	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			* Objectif : Elaborer le PGSS Ressource pour fin 2027. Le PGSS intégrera probablement l'action de délimitation des AAC pour les captages sensibles du Code de l'Environnement.			30 000 €	/	/	/	30 000 €	
	SEPASE	Territoire de compétence Eau Potable	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			* Objectif : Elaborer le PGSS Ressource pour fin 2027. Le PGSS intégrera probablement l'action de délimitation des AAC pour les captages sensibles du Code de l'Environnement.			70 000 €	/	/	/	70 000 €	
	Communauté de Communes du Pays de Conches	Territoire de compétence Eau Potable	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HG211			* Objectif : Elaborer le PGSS Ressource pour fin 2027. Protéger les ressources			40 000 €	/	/	/	40 000 €	
Action 1.5 - Révision des DUP des périmètres de protection de captages	SIAEVE	Priorité 1) Ivry la Bataille Priorité 2) L'Habit	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			Mettre en adéquation la pertinence des DUP avec les enjeux de chaque captage (herbicides retrouvés dans l'eau brute, adéquation des volumes réellement prélevés, délimitation des périmètres inadapté, etc..)	* Etudes environnementales lancées ou pas, dossier déposé * Nouvel arrêté de DUP ou non	/	30 000 €	/	30 000 €	/	60 000 €	
	Evreux Portes de Normandie	3 DUP à réviser	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			Mettre en adéquation la pertinence des DUP avec les enjeux de chaque captage (herbicides retrouvés dans l'eau brute, adéquation des volumes réellement prélevés, délimitation des périmètres inadapté, etc..)		/	/	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	
	SEPASE	AAC Coulonges AAC Barrières Rouges	Craie altérée du Neubourg / Iton, plaine de Saint André	HG211			Suivi dynamique : 150 - 200 ha de couverts implantés chaque année REH moyen : 75 kg N/ha			75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	375 000 €

Action 3.5 - Désimperméabilisation des espaces publics	Ville d'Evreux	Evreux	L'ITON	HR 258,259&260 HG211		Programme de désimperméabilisation des espaces publics dans le secteur de la coulée verte d'Evreux (entre le pôle gare et le cœur historique d'Evreux) Augmentation nette du coefficient de biotope surfacique. Gestion par infiltration des eaux pluviales. Développement de la biodiversité. Création d'îlots de fraicheur.	* m ² déraccordés * m ² désimperméabilisés	80 000 €	800 000 €	500 000 €	500 000 €		1 880 000 €
Action 3.6 - Renaturation et réouverture du cours d'eau de l'Espringale / déminéralisation de l'allée des Soupirs et transformation du parking des Douves en jardin / aménagement de berge	Ville d'Evreux	Evreux	L'ESPRINGALE / L'ITON	HR 258,259&260		Renaturalisation du cœur historique d'Evreux par des SFN. Projet de la coulée verte d'EVREUX en lien avec la TVBn du territoire Réouverture du cours d'eau de l'Espringale sur 200 ml. Aménagement renaturation des berges sur 600 ml. Augmentation nette du coefficient de biotope surfacique. Gestion par infiltration des eaux pluviales. Développement de la biodiversité Déminéralisation et végétalisation de l'allée des Soupirs et du parking des Douves sur 5300 m ² .	m ² desimperméabilisés / ml de cours d'eau réouvert / Monitoring d'espèces rencontrées	80 000 €	150 000 €	1 200 000 €	2 000 000 €	2 150 000 €	5 580 000 €
Enjeu 4 : Sensibilisation, communication sur les enjeux de l'eau et à l'adaptation au changement climatique													
Action 4.1 - Journées "Eau & Climat" à destination des élus du bassin versant - 4 sessions de 4 à 5 jours à organiser sur la période 2027-2030 (5000 € par session)	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON & Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HR 258,259&260 HG211	H-3-GOU0202-0318218	* 4 à 5 journées techniques par session (programme similaire aux Journées "Eau et Climat" 2022-2023. * 20 à 25 participants par session * 4 sessions à programmer sur la durée du Contrat	* Nombre de participants et profils * Thématiques abordées	/	15 000 €	15 000 €	/	/	30 000 €
Action 4.2 - Sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques	Lycée agricole Edouard de Chambray (CREE)	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-GOU0202-0318218	36 actions pédagogiques grand public + 6 animations auprès d'élus	* Nombre de participants et profils * Thématiques abordées	/	20 100 €	/	/	/	20 100 €
Action 4.3 - Concertation des usagers, dans le cadre de l'étude de Volumes prélevable sur le bassin de l'Iton	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	Craie altérée du Neubourg / Iton / Plaine de Saint-André	HR 258,259&260 HG211	H-3-GOU0201-0316496	Lancer le processus de concertation territoriale afin de : * Identifier les marges de manœuvre de chaque type d'usagers en termes de sobriété, * Répartir les volumes entre les différents usages, * Elaborer et mettre en œuvre un programme de préservation de la ressource	* Lancement de la démarche ou non * Nombre de participants et profils * Thématiques abordées	/	10 000 €	/	/	/	10 000 €
Action 4.4 - Organisation d'une journée d'échanges techniques sur les mares	Evreux Portes de Normandie	Territoire EPN	Territoire EPN	HR 258,259&260	H-3-GOU0202-0318218	100 personnes accueillies	* Nombre de participants et profils * Thématiques abordées	/	/	12 000 €	/	13 000 €	25 000 €
Enjeu 5 : Gestion des milieux aquatiques et humides													
Action 5.1 - Restauration de la continuité écologique	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0201-0318488	7 études RCE et 3 réalisation de travaux	* Nombre d'études * Nombre de travaux * Nombre de sites/complexes hydrauliques traités * Nombre et référence des ouvrages traités (équipé/effacé) par complexe	90 000 €	310 000 €	60 000 €	/	255 000 €	3 010 000 €
	CASE	Acquigny	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0201-0318488	Restauration de la continuité écologique de l'Iton aval (1 ouvrage public) MOE + TVX	* Linéaire (m) de cours d'eau reconnecté * Hauteur de chute supprimée (taux d'étagement) * Front de colonisation des migrateurs * Linéaire de bief supprimé * Nombre de suivi et évaluation effectué	20 000 €	50 000 €	/	/	/	70 000 €
	FDAAPPMA 27	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260		Suivi écologique et évaluation des travaux RCE		/	/	703 €	703 €	703 €	2 108 €
Action 5.2 - Restauration hydromorphologique	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0201-0318488	Restauration hydromorphologique du cours d'eau et renaturation de la berge sur 370 ml	* Nombre d'opérations * Linéaire (m) de rivière restaurée * Nombre et surface de ZH créée	/	/	45 000 €	/	/	45 000 €
	SMABI				I-H-3-MIA02-0022763	Etude et travaux relatifs à la renaturation de 3500 ml de berges et la déconnexion de drainage		/	/	/	40 000 €	/	40 000 €
	SMABI				H-3-MIA0201-0318488	Restauration hydromorphologique du Rouloir - Effacement d'étang Création de mare propice à l'implantation du sonneur à ventre jaune		/	60 000 €	/	/	/	60 000 €
	SMABI				I-H-3-MIA02-0022763	Etude relative à la renaturation d'un fossé sur 1200 ml environ Etudier la source de l'affluent et réviser le classement Police de l'Eau		/	/	30 000 €	/	/	30 000 €
Action 5.3 - Restauration légère	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0201-0318488	Restauration de ripisylve et abattage de peupliers (5500 ml environ)	* Linéaire de ripisylve restaurée * Nombre d'abreuvoirs * Linéaire de clôture (m) * Nombre d'arbre abattu	14 900 €	14 900 €	14 900 €	/	/	44 700 €
	SMABI				H-3-MIA0201-0318488	Restauration de 3840 ml de berges (plantations, pose de clôtures, pose d'équipements agro-pastoraux)		16 500 €	25 000 €	/	/	/	41 500 €
	FDAAPPMA 27	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260		Travaux d'hydromorphologie - Déconcrétionnement	* Surface (m ²) déconcrétionnée	/	/	1 307 €	1 307 €	1 307 €	3 921 €
Action 5.4 - Préservation et restauration de milieux humides	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0201-0318488	15 ha de zones humides restaurées	* Nombre d'inventaires/études engagés * Nombre de site restaurés (mares, ZH) * Nombre de plans de gestion * % de zone étudiée par rapport au territoire concerné (sous BV, parcelle)	9 000 €	/	/	/	/	9 000 €
	SMABI				H-3-MIA0201-0318488	Acquisition de zones humides : 20 ha de zones humides acquis		/	150 000 €	/	/	/	150 000 €
	CASE	Territoire CASE	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0201-0318488	Acquisition de zones humides : acquisition foncière pour restauration de milieux		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	/	20 000 €
	Evreux Portes de Normandie	Territoire EPN	Territoire EPN	HR 258,259&260		Restauration de mares communales ou privées : objectif de restauration de 50 mares		120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	600 000 €
	Evreux Portes de Normandie					Diagnostics initiaux et suivi scientifiques des mares après travaux : 5 diagnostics par an + 30 suivis par an		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €
	Evreux Portes de Normandie					Etude des mares pour le bilan du programme MARE d'EPN pour la période 2018-2027		/	50 000 €	/	/	/	50 000 €
	Evreux Portes de Normandie	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260		Etude Faune/Flore et plan de gestion du site des rossignols à Evreux : étude du site (environ 11ha) sur 1 an avec plan de gestion		/	25 000 €	/	/	/	25 000 €
	Ville d'Evreux	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0201-0318488	Acquisition de 5 ha de prairies en secteur de champs d'expansion de crue		/	/	50 000 €	/	/	50 000 €
Action 5.5 - Acquisition de connaissances par des études globales écologie/hydrologie	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260	I-H-3-AGR03-0025114 I-H-3-AGR03-0025115	Etude du fonctionnement hydraulique et hydrologique du bassin versant de l'Iton	* Etude réalisée ou non * Nombre de suivi thermique et linéaire de suivi des migrateurs	350 000 €	/	/	/	/	350 000 €
	SMABI				H-3-MIA0201-0318488	Cartographie et recueil des connaissances sur les plans d'eau du bassin versant		/	15 000 €	/	/	/	15 000 €
	SMABI				I-H-3-AGR03-0025114 I-H-3-AGR03-0025115	Stratégie d'identification des axes de ruissellement		250 000 €	/	/	/	/	250 000 €
	FDAAPPMA 27	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260		Suivi thermique + suivi d'espèces migratrices		/	/	1 522 €	1 522 €	1 522 €	4 566 €
	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	L'ITON	HR 258,259&260		Aménagement de "loutropic"		/	15 000 €	/	/	/	15 000 €

Action 5.6 - Préservation de la biodiversité, des corridors écologiques	CASE	Territoire CASE	L'ITON	HR 258,259&260			Aménagement d'ouvrages pour le passage des mammifères aquatiques	* Nombre de passage recensés * Individus recensés	Echéancier et montant annuel (€, en HT)						
									2026	2027	2028	2029	2030	Total	
									5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €	
	CASE	Acquigny	L'ITON	HR 258,259&260	H-3-MIA0703-0316645		Restauration de milieux pour l'accueil du sonneur à ventre jaune		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €	
	Evreux Portes de Normandie	Territoire EPN	Territoire EPN	HR 258,259&260	H-3-MIA0703-0316645		Aménagement d'un ouvrage routier pour le passage d'amphibiens		/	/	12 000 €	/	/	12 000 €	
Animations	Structure d'accueil	Lieu/Territoire	Nb de postes	Nb d'ETP			Contribution aux actions								
Animateur agricole AAC de Chenappeville	Evreux Portes de Normandie	AAC de Chenappeville	1	1			Mettre en œuvre la stratégie Sobriété et Protection de la ressource en eau 2025-2030 délibérée le 24 juin 2025.	* % de SAU impliqué dans la démarche, dont % de SAU engagé dans des actions (Reliquats, MAEC, PSE, ...) * REH annuel du territoire et écart avec l'objectif de REH du territoire, nécessaire pour ne pas dépasser une concentration sous-racinaire de 40 mg/l de nitrates * Liste et nombre de molécules dépassant le seuil d'action renforcé, par an.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €	
Animation agricole AAC de la Queue d'Hirondelle	Evreux Portes de Normandie	AAC de Queue d'Hirondelle	1	1				* Nombre d'animations organisées par an (réunions, temps collectifs avec les agriculteurs, tour de plaine, rencontres OPA, etc.) * Evolution des surfaces en Agriculture Biologique et en Prairie Permanente	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €	
Animateur agricole AAC de l'Habit, pour le compte du SIAEVE	Evreux Portes de Normandie	AAC de l'Habit (SIAEVE)	1	1			Mettre en œuvre la stratégie de protection de la ressource en eau 2025-2030 à délibérer.	* % de SAU impliqué dans la démarche, dont % de SAU engagé dans des actions (Reliquats, MAEC, PSE, ...) * REH annuel du territoire et écart avec l'objectif de REH du territoire, nécessaire pour ne pas dépasser une concentration sous-racinaire de 40 mg/l de nitrates * Liste et nombre de molécules dépassant le seuil d'action renforcé, par an.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €	
Animateur agricole AAC de Coulonges	SEPASE (par prestation Chambre d'agriculture)	AAC de Coulonges	1	1			Suivi et maintient du réseau reliquat Animation groupe de travail réseau dynamique reliquat Promouvoir l'animation BAC Accompagner des études filières déployées sur le territoire et aide au développement de filière BNI, AB	* % de SAU impliqué dans la démarche, dont % de SAU engagé dans des actions (Reliquats, PSE, ...) * REH annuel du territoire * Liste et nombre de molécules dépassant le seuil d'action renforcé, par an.	88 000 €	88 000 €	88 000 €	88 000 €	88 000 €	440 000 €	
Animateur agricole AAC de Coulonges et des Barrières Rouges (Breteil sur Iton)	SEPASE	AAC de Coulonges AAC des Barrières Rouges	1	1			Participer à la mise en place de la stratégie de la protection de la ressource en eau Suivre les analyses des eaux brutes des captages.	* Nombre d'animations organisées par an (réunions, temps collectifs avec les agriculteurs, tour de plaine, rencontres OPA, etc.) * Evolution des surfaces en Prairie Permanente	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €	
Animateur agricole AAC de la Noé (La Bonneville sur Iton)	Communauté de Communes du Pays de Conches (par prestation Chambre d'agriculture)	AAC de la Noé	1	1			* Développement du réseau reliquat : 60 parcelles et 40 agriculteurs (financé par le département si validation en captage prioritaire) - 50 % des surfaces en colza avec des repousses présentes plus de 8 semaines ou REH < 40 UN. * Augmentation de 5 % de SAU du BAC en cultures de printemps à faible niveau de reliquats par rapport à la base 2023 (RPG 2023) -> poursuivre le travail de développement de la filière chanvre technique entamé en 2025 -> explorer la piste de l'association lente/cameline en culture de printemps ; -> poursuivre et mettre en action l'étude de création d'une filière BNI/Bois énergie avec les collectivités partenaires.	* Nombre de parcelles et d'agriculteurs impliqués dans le réseau REH ; * Evolution des REH des principales successions ; * Evolution des surfaces en cultures bas-intrants ; * Implication des agriculteurs (participants aux réunions, aux essais, au PSE)	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €	
Animation agricole AAC de La Noé et de la Croisille	Communauté de Communes du Pays de Conches	AAC de la Noé AAC de la Croisille	1	1			Recrutement d'un ETP en cours d'année 2026 : * Animation AAC de La Noé (0,5 ETP) : 100 % des agriculteurs et SAU du BAC impliqués Mise en place d'une animation pour dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) -> Suivre l'évolution du projet COVALO et y porter les objectifs de qualité d'eau pour appuyer le dispositif PSE pour La Noé. * Animation AAC de la Croisille (0,5 ETP) : Mettre en place des actions préventives sur les captages de La Croisille et Maison Verte	* Mise en place d'un PSE ; * Nombre d'exploitations et hectares engagés dans le PSE sur La Noé et La Croisille ; * Réalisation d'un DTPA sur La Croisille ; * Nombre d'agriculteurs participant à la co-conception d'un Programme d'Actions agricoles sur le BAC de La Croisille ; * Nombre de parcelles et d'agriculteurs intégrés au réseau reliquats sur La Croisille	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	225 000 €	
Animateur Désimperméabilisation/Déconnexion du réseau pluvial/Sobriété irrigation espaces verts - Conseil aux communes	Evreux Portes de Normandie	Communes d'EPN	1	0,5			Objectif : lancement d'une dynamique "ville éponge" auprès des communes. * Accompagner les communes du territoire vers les solutions basées sur la nature : gestion intégrée des eaux pluviales, conseil sur la gestion des espaces verts vis-à-vis de l'arrosage (sobriété en eau, choix des espèces). * Mission d'AMO pour des projets/travaux de désimperméabilisation.	* Nombre de communes accompagnées * Nombre de dossiers de demande de subvention	/	25 000 €	25 000 €	25 000 €	/		75 000 €
Animation zones humides et milieux aquatiques (2 ETP)	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	2	2			Etudes et travaux RCE, suivi post travaux Travaux de restauration de milieux aquatiques et de zones humides Inventaire et caractérisation de zones humides Animation et communication, élaboration de panneaux d'information Elaboration et suivi de plan de gestion Rédaction de bilans annuels	* Taux d'engagement financier * % d'actions réalisées	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €	
Animation SAGE Iton (1,5 ETP)	SMABI	Bassin Versant de l'Iton	2	1,5		H-3-GOU0201-0316496	Suivi du contrat et information des partenaires sur l'état d'avancement des actions programmées Amorçage de la révision du SAGE Iton Mobilisation des acteurs du territoire sur la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité des cours d'eau, ainsi que la biodiversité associée Définition d'une trajectoire de sobriété sur le territoire et d'une répartition des prélèvements adaptée au bon fonctionnement des milieux aquatiques (étude Volumes Prélevables)	* Taux d'engagement financier * % d'actions réalisées	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	375 000 €	

Total sur 5 ans : 53 806 695 €